

Dans la Presse...

1er trimestre 2013

- **Le Figaro**
Le fisc traque les PME qui touchent le crédit d'impôt recherche
- **L'Usine Nouvelle**
Les aides à la relocalisation en France
- **Les Echos**
Crédit Impôt Innovation, mode d'emploi
- **ActuEL Expert-Comptable**
Crédit d'impôt recherche : la peur du contrôle fiscal est-elle fondée ?
- **Les Echos.fr**
Les bonnes pratiques pour décrocher une aide

4ème trimestre 2012

- **GPO**
Etude SOGEDEV : 10 enseignements sur la compétitivité des TPE/PME françaises
- **France Info**
Les salariés français coutent-ils trop chers par rapport à leurs voisins européens?
- **Le Figaro**
Les PME franciliennes peuvent concourir pour une subvention de 250 000 euros
- **Les Echos**
Jeunes entreprises innovantes 20.000 emplois créés en 6 ans
- **Chef d'Entreprise**
Team Building : ils font rimer originalité avec équipe motivée

3ème trimestre 2012

- **Les Echos**
Crédit d'impôt recherche, l'équation impossible
- **L'Express.fr**
CIR : Quelles sont les dépenses prises en compte ?
- **Entreprendre**
Aides territoriales : les bonnes pratiques pour en bénéficier

2ème trimestre 2012

- **DAF Magazine**
Les leviers d'actions du DAF pour financer le déploiement à l'international
- **RF comptable**
Financement public pour les PME : identifier, maîtriser, sécuriser et optimiser
- **Le nouvel économiste**
Le capital-développement – le ticket gagnant

1er trimestre 2012

- **Les Echos**
Financer sa croissance à l'export sans se ruiner
- **Challenges.fr**
L'innovation «made in France»
- **Le Monde Informatique**
Des subventions pour les PME des TIC en Ile-de-France



Le fisc traque les PME qui touchent le crédit d'impôt recherche

De plus en plus de chefs d'entreprise dénoncent des contrôles qui mettent en péril leur entreprise.

YANN LE GALÈS

FISCALITÉ Malgré les engagements du gouvernement de pérenniser le crédit d'impôt recherche pendant la durée du quinquennat de François Hollande, l'exaspération monte chez les chefs d'entreprise qui dénoncent les méthodes de l'administration fiscale quand elle contrôle des PME en bénéficiant. L'association PME Finance constate un « resserrement des conditions d'attribution » et « un retour en masse des contrôles ». « L'administration fiscale peut faire des contrôles trois ans après que le crédit d'impôt recherche a

été accordé et obliger une entreprise à rembourser la totalité ou une partie des sommes perçues une fois les contrôles terminés », explique Thomas Gross, directeur associé du cabinet de conseils Sogedev. « Cela s'est durci depuis un an », affirme Jean-Eudes du Mesnil, secrétaire général de la CGPME.

« Nous avons déposé une demande de crédit d'impôt recherche et reçu 100 000 euros de l'administration fiscale en juillet 2010. Seize mois plus tard, un contrôle fiscal a débouché sur une remise en cause de notre crédit d'impôt recherche », témoigne Pierre-Yves Dillard, gérant de la société Easter Eggs, spécialisée dans le logi-

ciel (1 million d'euros de chiffre d'affaires, 16 salariés). Une PME de Loire-Atlantique s'est vu, de son côté, refuser par le fisc un crédit d'impôt recherche pour lequel la même administration avait donné son accord.

Dialogue difficile avec le fisc

Selon l'Association nationale des conseils en innovation, de 85 à 90 % des sociétés qui ont demandé à percevoir immédiatement le crédit d'impôt recherche en 2011 pour améliorer leur trésorerie sans attendre de le déduire de leurs impôts ont dû fournir des informations complémentaires. Le dialogue est difficile avec les agents du fisc et les experts

du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui examinent les dossiers. « Les entreprises ont de grosses difficultés à se défendre. Les procédures fiscales s'étalent sur des mois, voire des années », raconte Jérôme Chaudré, PDG de la société Michel Lata (10 millions d'euros de chiffre d'affaires, 60 personnes), qui a saisi le tribunal administratif pour faire valoir ses droits à la suite d'un contrôle fiscal.

Principale conséquence de ce durcissement, les entreprises visées se retrouvent fragilisées. Ainsi, la PME de Loire-Atlantique qui s'est vu retirer son financement a été contrainte de limiter ses embauches. Résultat,

ses projets ont pris deux ans de retard. D'autres connaissent de graves difficultés. « Une expertise inadaptée et une loi à moitié finie conduisent l'entreprise à être redevable de 100 000 euros versés en juillet 2010. C'est 10 % de notre chiffre d'affaires annuel. Notre survie est engagée. Et c'est compter sans la peur de perdre son entreprise pour une démarche entreprise de bonne foi », constate Pierre-Yves Dillard. « Il est suicidaire pour une petite entreprise ou une PME d'utiliser le crédit d'impôt recherche, car elle peut se voir refuser le versement de cette aide trois ans après l'engagement des dépenses », conclut un dirigeant. ■

85,4 %

des bénéficiaires
du crédit
d'impôt recherche
en 2010 sont
des PME.



guide

BONNES PRATIQUES / MANAGEMENT / FINANCE / INDICES / ACHATS



Mécanique

Loiselet a réussi sa relocalisation

La fonderie a fermé son usine chinoise pour s'installer à Dreux. Un bon moyen pour baisser les coûts de production.

PATRICE DESMEDT

La relocalisation de l'usine du fondeur Loiselet est exemplaire. L'entreprise, née en 1850, avait failli disparaître au tournant du millénaire. En 2001, son salut était passé par la fermeture de son site de Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), pour des raisons de compétitivité et d'environnement, et par l'ouverture d'une unité de production à Tianjin en Chine. Mais son jeune PDG, Sylvain Loiselet, 35 ans aujourd'hui, ne se satisfait pas de la situation. Il envisage d'abord d'ouvrir une usine en France pour la petite série. La réflexion débute à la mi-2009. Après une

étude complète, il décide de fermer Tianjin et de créer un site à Dreux (Eure-et-Loir). Ce dernier a commencé sa production le 10 septembre 2012. À présent, les commandes engrangées par Loiselet correspondent à plus de trois ans de fabrication. Et dire que la fonderie française est en crise depuis des années...

[1] ANALYSER OBJECTIVEMENT LES COÛTS

Sylvain Loiselet a commencé par établir une grille d'analyse comprenant sept facteurs : prix, qualité, technicité et équipements, réactivité et stock, métallurgie, environnement et proximité. Le coût de la production n'est donc qu'un aspect parmi d'autres. Ces critères, classés « d'indispensable » à « utile », sont évalués de « médiocre » à « excellent ». Sur chacun de ces points, la France dépasse la Chine. Pour le calcul du prix, si la main-d'œuvre est beaucoup moins chère en Orient, la matière première, souvent importée d'Europe, est plus coûteuse, en raison d'une TVA plus élevée et des coûts d'acheminement. Quant au transport des produits finis, lourds, il coûtait environ 1 million d'euros par an. La durée du voyage par bateau obligeait la PME à disposer d'un stock important en France, pour éviter toute rupture dans les livraisons. Cette immobilisation représentait 2,5 millions d'euros. La qualité restait aussi inférieure aux standards européens. Le prix de revient, décomposé en matière première, main-d'œuvre, investissement, transport et stockage, a été calculé en fonction de la production mensuelle. Au-dessus de 2 000 tonnes, Dreux est plus compétitif que Tianjin. Or Loiselet vise 3 500 tonnes.

[2] CONVAINCRE LES BANQUES EN S'APPUYANT SUR L'ÉTAT

La recherche d'un financement reste un véritable marathon. Les banques sont frileuses et se méfient d'une PME qui affiche l'ambition d'investir massivement dans un outil de production moderne et fortement automatisé. Les démarches auprès des établissements bancaires ont commencé au début de l'année 2010. Dans un premier temps, seuls la Banque populaire et le Crédit agricole acceptent de suivre Sylvain Loiselet. Insuffisant ! Ce dernier écrit au ministre de l'Industrie pour lui expliquer ses difficultés. C'est l'élément qui débloque la situation. L'entreprise devient la première à recevoir une aide à la réindustrialisation dans le cadre des investissements d'avenir, sous la forme d'un prêt à taux zéro de 6,5 millions d'euros. Le Fonds stratégique d'investissement (FSI) entre au capital à hauteur de 17%. La Caisse d'épargne se joint alors aux deux premières banques. Tout peut démarrer. Sylvain Loi-

usinenouvelle.com/ressources

e-BRIEFING

EXCLUSIF

La note d'un expert à télécharger

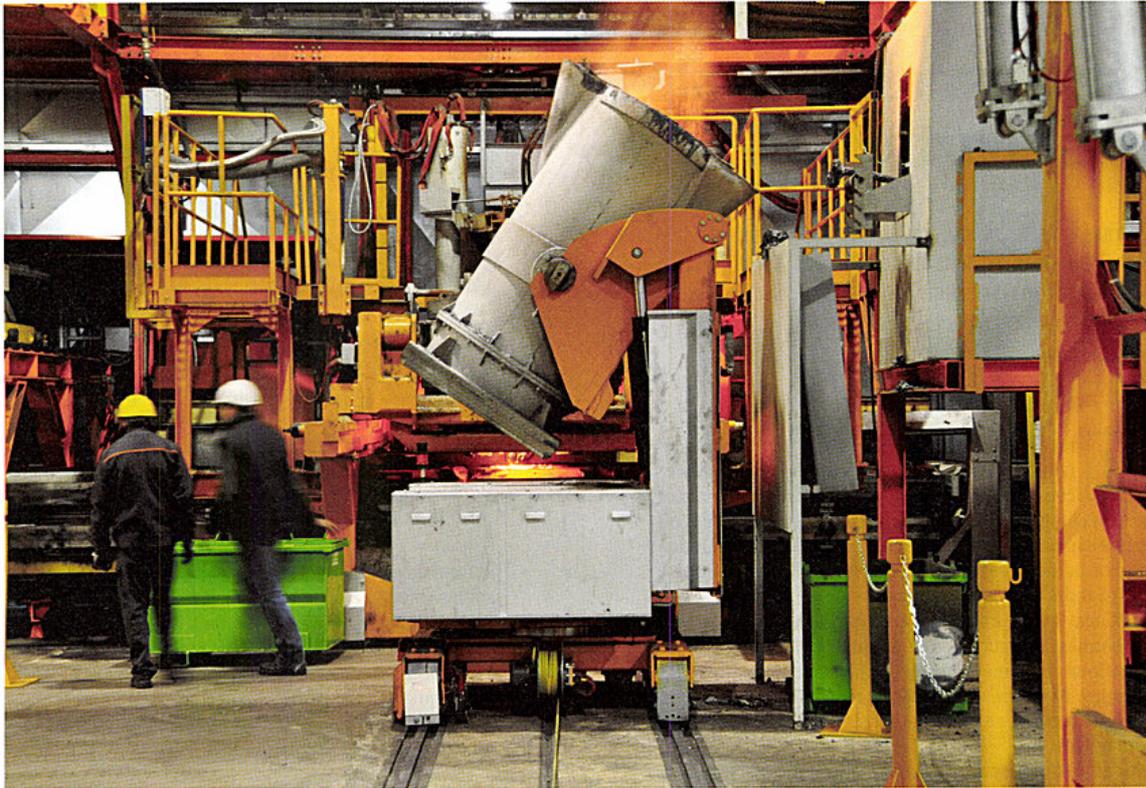


Odile Domergue, consultante en développement économique au sein du cabinet de conseil Sogedev

Financement



Les abonnés peuvent télécharger gratuitement ce document sur notre site usinenouvelle.com/ressources



LOISELET

Loiselet a démarré sa production à Dreux en septembre 2012. Son carnet de commandes lui assure d'ores et déjà trois ans d'activité.

selet, confiant et soucieux de ne pas perdre de temps, avait déjà signé les premiers acomptes pour les investissements ! Un risque calculé, dont il se félicite aujourd'hui. Son usine est opérationnelle en un temps record.

[3] INVESTIR DANS LES MACHINES, L'INFORMATIQUE ET LES HOMMES

La mise en place d'un outil industriel moderne est un élément clé de la démarche. L'investissement (15 millions d'euros) est conséquent pour une entreprise qui réalisait un chiffre d'affaires de 8 millions. Mais il est indispensable. La fabrication est automatisée au maximum, pour décorrélérer en grande partie la charge salariale et le volume de production. « Ce que nous fabriquions avec dix personnes en Chine, nous le réalisons avec une seule ici », souligne Sylvain Loiselet. Le site de Dreux est équipé de fours électriques pour les fontes à graphite lamellaire (FGL) et à graphite sphéroïdal (FGS) d'une capacité de fusion de 12 tonnes à l'heure, d'une ligne de moulage à haute pression capable de fabriquer 80 moules à l'heure et d'équipements de process

(sablerie, grenailleuse, station automatique de peinture). Les investissements informatiques ne se résument pas aux machines pilotées depuis un écran et aux logiciels de conception assistée par ordinateur (Solidworks de Dassault Systèmes) et de simulation (Magma). Le logiciel de gestion de production Clipper, de Clip Industrie, est essentiel dans le pilotage de l'usine, puisqu'il calcule le coût réel des pièces, à partir de la recette de fabrication pour établir le juste prix de vente. Il prévoit aussi le temps de fabrication, gage d'une planification de la charge de travail sans à-coups. La fonction d'échange de données informatisé (EDI) est également indispensable pour travailler avec les grands donneurs d'ordres.

Pour trouver de la main-d'œuvre, Loiselet est pragmatique. La PME recrute par le biais de Pôle emploi des personnes motivées, après une sélection reposant sur un test d'aptitude. Les nouveaux embauchés suivent ensuite une formation de quelques mois dans une école de fonderie à Chartres (Eure-et-Loir). L'amélioration de l'ergonomie des commandes des machines facilite la formation des ouvriers. Le recrutement d'une centaine de salariés n'a pas posé de difficulté. ■

Article publié sur le site Lesechos.fr

LesEchos.fr

En savoir plus : www.alexia.com/siteinfo/Lesechos.fr

Extraction : 10/01/2013 13:45:22
 Catégorie : Economie & Finance
 Fichier : piwi-9-12-14189-20130110-624490085.pdf
 Audience : 1900000

<http://entrepreneur.lesechos.fr/entreprise/fiscal/actualites/credit-impot-innovation-mode-d-emploi-10025297.php>

Crédit Impôt Innovation, mode d'emploi

Ce nouveau dispositif dédié aux seules PME peut sembler alléchant.

Mais attention aux critères d'éligibilité des dépenses engagées.

C'est l'une des mesures surprise de la loi de finances 2013.

Le Crédit Impôt Innovation (CII) que l'on n'attendait pas si tôt fait désormais partie de la panoplie d'aides publiques aux entreprises innovantes, à l'instar du fameux Crédit Impôt Recherche (CIR).

Mais contrairement à ce dernier, une subvention ouverte à toutes les entreprises consacrant une part de leurs ressources à la recherche et développement, le CII ne concerne que les PME.

Pour celles-ci, le CII ne se substitue pas au CIR mais le complète.

Le nouveau dispositif prévoit un remboursement à hauteur de 20% des dépenses engagées en aval de la R&D, celles portant sur « la conception de nouveaux produits, de prototypes ou installations pilote ».

Sachant que l'assiette est plafonnée à 400 000 euros par an, l'aide ne pourra pas dépasser les 80 000 euros.

Un bémol toutefois : le taux applicable pour le CII (20%) n'est donc pas aligné sur celui du CIR (30%).

L'administration fiscale pourrait être tentée de rapatrier dans le CII des dépenses jusque-là couvertes par le CIR, avec un manque à gagner pour les PME concernées.

The screenshot shows the article page on Les Echos.fr. The main headline is "Crédit Impôt Innovation, mode d'emploi". The article text is partially visible, starting with "Ce nouveau dispositif dédié aux seules PME peut sembler alléchant. Mais attention aux critères d'éligibilité des dépenses engagées." Below the text is a small image of a man in a white shirt and tie, looking thoughtful. To the right of the image is a sidebar with various sections: "AGENDA DE L'ENTREPRISE", "Avez-vous payé votre TVA?", "NOTRE SÉLECTION D'EXPERTS" featuring "Besoin d'un Conseil en Gestion de Patrimoine?", and "BILANS GRATUITS".

Copyright Lesechos.fr - Reproduction interdite sans autorisation

Article publié sur le site Lesechos.fr

LesEchos.fr

En savoir plus : www.alexacom/siteinfo/Lesechos.fr

Extraction : 10/01/2013 13:45:22
 Catégorie : Economie & Finance
 Fichier : piwi-9-12-14189-20130110-624490085.pdf
 Audience : 1900000

<http://entrepreneur.lesechos.fr/entreprise/fiscal/actualites/credit-impot-innovation-mode-d-emploi-10025297.php>

Selon certains, il aurait été plus simple de ne conserver qu'un seul dispositif (CIR) mais en l'élargissant à l'innovation...

Pas de fausses innovations Pour Charles-Edouard de Cazalet, directeur associé de Sogedev, « l'économie potentielle n'est pas négligeable pour des PME industrielles dont les investissements liés à des prototypes ne pouvaient généralement pas être éligibles au CIR.

Avec le CII, c'est désormais possible ».

A condition toutefois que l'innovation en question en soit vraiment une.

Ainsi, les dépenses rentrant dans le cadre de ce dispositif doivent correspondre à des travaux réalisés en aval de la phase de R&D, tels que les activités de conception de prototype de nouveaux produits ou installations pilotes de même nature.

Sera considéré comme « nouveau produit » un bien corporel ou incorporel, cumulant plusieurs conditions : - Le produit ne devra pas être encore mis à disposition sur le marché, - Il se distinguera des produits existants ou précédemment mis en place par des performances supérieures sur le plan technique, de l'éco-conception, de l'ergonomie ou de ses fonctionnalités, - Le prototype ou l'installation pilote d'un nouveau produit devra être utilisé comme modèle pour la création d'un nouveau produit et non destiné à être commercialisé.

Cas concret : une nouvelle gamme de yaourts.

Si rien ne la différencie des autres à part son nom et son packaging, aucune chance d'obtenir la subvention.

S'il s'agit de la première gamme « sans gluten » du secteur, probablement oui.

Le dispositif pourrait faciliter la mise sur le marché de nombreux projets, estime Jean-François Marraud, président de la commission Finance au Comité Richelieu.

« Dans la sécurité informatique, le logiciel ou les applications mobiles par exemple, les PME produisent quantités d'innovations mais reposant sur des technologies existantes.

Un point qui les exclue du CIR mais pas du CII».

Sécuriser sa déclaration de CII Pour être certain de l'éligibilité des dépenses, formuler une demande de rescrit fiscal avant de réclamer sa subvention est vivement conseillé.

La loi de finances 2013 facilite cette démarche.

Jusqu'à présent, celle spécifique au CIR devait être déposée très en amont, avant l'engagement des travaux.

Or, à ce stade, il est rare qu'une PME ait une visibilité claire du déroulement de ses recherches.

Désormais, elle pourra le faire plus tard, que ses projets de R&D ou d'innovation soient entamés ou pas.

Plus précisément jusqu'à 6 mois avant d'envoyer à l'administration sa déclaration spécifique au

Article publié sur le site Lesechos.fr

LesEchos.fr

En savoir plus : www.alexa.com/siteinfo/Lesechos.fr

Extraction : 10/01/2013 13:45:22
Catégorie : Economie & Finance
Fichier : piwi-9-12-14189-20130110-624490085.pdf
Audience : 1900000

<http://entrepreneur.lesechos.fr/entreprise/fiscal/actualites/credit-impot-innovation-mode-d-emploi-10025297.php>

dispositif.

Une mesure applicable à partir de 2014 pour le CII.

Bruno Askenazi

Crédit d'impôt recherche : la peur du contrôle fiscal est-elle fondée ?



L'administration fiscale est très vigilante sur le crédit d'impôt recherche (CIR). Mais le contrôle exercé n'est pas automatique et les éventuels redressements portent sur de faibles montants.

A lire également

Focus sur les nouveaux moyens de lutte contre la fraude de Bercy

Le contrôle fiscal se durcit-il ?

Le Sénat rejette le PLFR 2012

"Le Cice a le mérite d'être simple et rapide à mettre en œuvre"

Les entreprises ont parfois peur d'utiliser le CIR, ce dispositif qui permet d'obtenir un remboursement fiscal pouvant aller jusqu'à 40 % des dépenses liées à l'innovation et à la recherche. Ce sentiment s'appuie-t-il sur la réalité ou non ?

Pas de contrôle systématique

"Les entreprises craignent souvent que déposer une demande de crédit impôt recherche déclenche un contrôle fiscal dans l'année, explique Thibault Closset, expert-comptable, cabinet Orcom. Une idée reçue contre laquelle il est difficile de lutter", ajoute-t-il. A l'origine de ces craintes, une vague de

contrôles ciblés à certains secteurs. "Cela a été notamment le cas des éditeurs de logiciels dans les années 90", remarque Thomas Gross, directeur associé de Sogedev, société de conseil spécialisée dans le financement de l'innovation. La réalité des chiffres est tout autre et le contrôle fiscal est loin d'être automatique puisque la moitié des entreprises utilisant le CIR n'a jamais subi de contrôle fiscal (1). La part de contrôles fiscaux portant exclusivement sur le dispositif du CIR concerne 14 % des vérifications effectuées. Reste que ces chiffres sont plutôt en augmentation : "Par rapport à l'année 2011, le nombre de contrôles a augmenté de 20 %", remarque Thomas Gross. Face aux sommes importantes en jeu — plus de cinq milliards d'euros à rembourser en 2011 —, l'administration se montre particulièrement attentive.

Un contrôle peu contradictoire ?

L'enjeu d'un contrôle en matière de CIR porte sur l'éligibilité des projets au regard de la définition de la R&D et notamment la notion d'innovation technologique, clé de voûte du dispositif. "Les équipes de Bercy se sont professionnalisées et connaissent de mieux en mieux le CIR. L'aide que leur apporte les experts du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) renforce leur efficacité", note Thibault Closset. Les praticiens s'accordent cependant à regretter les insuffisances du contrôle fiscal tel qu'il est organisé au regard du principe du contradictoire et en particulier celles de l'intervention opérée par les agents du MESR, comme l'a montré un rapport de l'IGF (2). En effet, leur contrôle s'effectue sur pièces, consistant à analyser la documentation remise par l'entreprise. Et à la différence de ce que pratique l'administration fiscale, il n'existe aucune obligation de débat oral et contradictoire entre les entreprises et les agents du MESR, ce qui a d'ailleurs été confirmé par le juge administratif (3). "Si une rencontre avec l'entreprise peut être organisée en cas de rejet de certaines dépenses, il ne s'agit pas d'un droit du contribuable, qui ignore le plus souvent l'identité de l'expert qui la contrôle", explique Thomas Gross.

Au total peu de redressements

Au final, les redressements opérés apparaissent de faible ampleur puisque seuls 8% des redressements ont porté sur un montant supérieur à 50% du total du montant du CIR obtenu par ses bénéficiaires (1) et 26 % des redressements portent sur un montant se situant entre 5 et 20 % du montant du CIR. Pour la majorité des entreprises sondées par Sogedev, les redressements ont donc représenté moins de 5% du CIR obtenu par ses bénéficiaires. Ces chiffres sont en baisse par rapport à l'année 2010 où 11 % des redressements avaient abouti à des droits et pénalités supérieurs à 50 % du CIR des entreprises redressées.

Sécuriser sa situation en amont

Conformément à l'article L 80 B du Livre des procédures fiscales, un rescrit spécifique permet de présenter à l'administration fiscale la nature des projets,

Sécuriser sa situation en amont

les dépenses prévisionnelles associées et les éléments administratifs afin d'apprécier la situation de l'entreprise au regard des critères d'éligibilité au CIR. L'article 71 de la loi de finances pour 2013 prévoit désormais la possibilité de faire une demande de rescrit fiscal jusqu'à 6 mois avant le dépôt de la déclaration. Jusqu'à maintenant, la demande de rescrit devait être réalisée avant le démarrage des travaux de R&D, soit en général avant le 1er janvier de l'année des travaux.

Autre dispositif, le contrôle sur demande que l'entreprise peut solliciter à tout moment une fois le CIR déclaré afin de s'assurer de l'éligibilité des travaux de R&D réalisés. Mais pour l'heure, ces deux dispositifs restent sous utilisés (4).

(1) Sogedev, Etude La compétitivité et les besoins en financement des entreprises innovantes en France, octobre 2012

(2) IGF, Rapport n° 2010-M-035-02 Mission d'évaluation sur le CIR, septembre 2010

(3) CE, 21 décembre 2001, Sté Labesque VI et CE, 25 avril 2003, Sté SEICOM

(4) Sénat, rapport Berson sur le crédit d'impôt recherche, n° 677, 18 juillet 2012

Par Marie Laquerrière

Article publié sur le site Lesechos.fr

LesEchos.fr

En savoir plus : www.alex.com/siteinfo/Lesechos.fr

Extraction : 07/01/2013 10:47:42
 Catégorie : Economie & Finance
 Fichier : piwi-9-12-14189-20130107-618540460.pdf
 Audience : 1900000

<http://entrepreneur.lesechos.fr/entreprise/financement/dossiers/aide-financement-entreprise/les-bonnes-pratiques-pour-decrocher-une->

Les bonnes pratiques pour décrocher une aide

Créateur, repreneur, chef d'entreprise: toutes les aides à la création et au développement d'entreprises

Les bonnes pratiques pour décrocher une aide Les programmes de financements publics sont souvent méconnus et difficilement identifiables.

Nos conseils pour se repérer dans ce maquis et bénéficier de ces dispositifs de façon optimale.

Avances remboursables, subventions, prêts bonifiés, réductions de charges sociales, exonération fiscales....

La France compte 6000 dispositifs de financements publics, ce qui représente 65 milliards d'euros d'appuis aux dirigeants d'entreprise (24 milliards de réductions de charges sociales, 8 milliards d'aides fiscales, 33 milliards d'aides diverses).

« Ces chiffres, issus d'une étude réalisée par l'Union européenne, datent de 2007.

Nul doute qu'ils ont dû augmenter depuis, ne serait ce qu'avec la réforme du crédit impôt recherche » constate Odile Domergue, consultante au sein du cabinet Sogedev.

Face à une telle profusion, autant dire que les entrepreneurs se retrouvent perdus et parfois déstabilisés.

Domage car ces dispositifs, qu'ils soient nationaux ou territoriaux, anté ou post création, apportent une bouffée d'oxygène aux chefs d'entreprises.

Quelques conseils pour les repérer et en profiter pleinement.

Article publié sur le site Lesechos.fr

LesEchos.fr

En savoir plus : www.alexa.com/siteinfo/Lesechos.fr

Extraction : 07/01/2013 10:47:42
 Catégorie : Economie & Finance
 Fichier : piwi-9-12-14189-20130107-618540460.pdf
 Audience : 1900000

<http://entrepreneur.lesechos.fr/entreprise/financement/dossiers/aide-financement-entreprise/les-bonnes-pratiques-pour-decrocher-une->

Bien identifier les programmes existants Selon la nature du projet à financer, il faut savoir repérer le bon dispositif.

S'agit-il d'une aide pour financer le démarrage, pour investir dans du matériel, pour embaucher, pour exporter, pour soutenir un effort de R&D ?...

Pour s'y retrouver, un détour sur Semaphore (semaphore.cci.fr) ou le répertoire des aides publiques (www.economie.gouv.fr/aides-aux-entreprises) s'impose (à découvrir plus loin dans ce dossier).

Ces bases de données recensent une bonne partie des dispositifs nationaux et territoriaux disponibles, et permettent de se faire une première idée.

Il ne faut pas non plus hésiter à aller frapper à la porte des établissements consulaires (CCI, CMA) qui peuvent orienter l'entrepreneur sur des programmes locaux moins connus.

Respecter les procédures Une aide financière exige du travail - dossiers de présentation de l'entreprise, argumentaire pour expliquer à quoi seront destinés les fonds...- et un minimum d'organisation.

Surtout s'il s'agit d'une aide territoriale.

« Depuis la loi de décentralisation de 2004, le financement des projets d'investissements des entreprises relève des collectivités territoriales.

Il est essentiel de respecter la « règle d'incitativité » fixée par l'Europe : la collectivité ciblée doit recevoir un courrier d'intention de l'entreprise, datant et expliquant son projet et sa volonté de faire appel à elle pour bénéficier d'un dispositif, sous peine de ne rien obtenir par la suite » souligne Odile Domergue.

Solliciter les dispositifs simultanément Les démarches étant très chronophages, autant faire des demandes de manière simultanée et remplir plusieurs dossiers en même temps.

Sauf mention contraire, de nombreuses aides sont cumulables et permettent de décrocher des montants de subsides élevés.

Etre patient Plusieurs mois peuvent s'écouler entre l'annonce de la délibération et l'obtention effective d'un financement.

Inutile d'intégrer trop tôt un financement issu d'une aide dans son plan de financement.

Mieux vaut attendre de l'avoir perçue pour réellement la comptabiliser dans ses tableaux de bord.

Valérie Froger

Etude Sogedev : la compétitivité et les besoins en financement des PME innovantes

Jeudi, 04 Octobre 2012 |

Dans un contexte économique où la compétitivité et la croissance des entreprises françaises sont au centre de toutes les attentions, les PME et la Recherche font partie des priorités du gouvernement Ayrault.

Pour continuer à générer de la croissance et poursuivre leur développement, celles-ci ont plus que jamais besoin de mesures fortes. Sogedev, un des leaders du conseil en financement public pour les entreprises, donne la parole aux dirigeants de PME à travers une nouvelle étude¹ afin de comprendre leur situation économique et identifier les obstacles rencontrés. A la veille de la loi de Finances 2013, cette édition dévoile leurs besoins à prendre en compte pour relancer une dynamique de croissance.

De nombreux acteurs innovants dans le flou

Les petites structures sont au rendez-vous de l'innovation, avec 53% de répondants correspondant à des TPE de moins de 20 salariés et près d'1/3 à des PME de moins de 50 personnes. Plus de 85% d'entre elles ont plus de 8 ans. Une majeure partie (46%) provient de l'industrie manufacturière, suivi des services comme l'ingénierie et les études techniques (26%).

Concernant leur activité économique, 68.31% ont enregistré une croissance. Très positif, ce résultat reste à nuancer pour certains secteurs comme l'industrie manufacturière. Quant à leurs perspectives de croissance, les entreprises se disent relativement prudentes voire pessimistes, envisageant à 55% une décroissance ou au mieux, une stagnation.

Selon 53% des interrogés, leur trésorerie est plutôt en berne ; pour 1/5 d'entre eux, celle-ci serait même en mauvaise santé. Parmi les causes avancées pour cette dégradation :

- » La baisse de l'activité due à la crise économique pour 1/3
- » L'altération des conditions de règlement de leurs clients (28%)
- » La détérioration du financement bancaire pour près d'1/4

Pour éviter les problèmes de trésorerie, la restriction budgétaire et la diminution des dépenses se sont imposées pour plus d'1/4 d'entre elles. De plus, 17% ont aussi mis en place un système de resserrement des délais de paiement de leurs clients.

La vie des entreprises, entre obstacles et incitations

D'après 35% des dirigeants interrogés, le coût du travail et la rigidité du code du travail constituent les deux principaux freins à la compétitivité. Les charges fiscales arrivent ensuite en troisième position (13%), suivi de près par les difficultés à recruter du personnel qualifié (10%) et à accéder au financement bancaire (10%). Enfin, on note une complexité des relations avec les grands comptes d'après 9% des sondés :

1/3 se dit insatisfait des relations commerciales avec les grandes entreprises. Pour 22%, celles-ci pourraient davantage privilégier la qualité de l'offre dans la prise de décision (22%), encourager les entreprises situées sur le territoire local ou national (20%) ou respecter les délais de paiement (18%). Dans un marché mondialisé, 87% des dirigeants jugent leur marché de plus en plus concurrentiel. La crainte provient des sociétés étrangères pour 52% de sondés, mais aussi des autres PME françaises d'après 1/3...

Malgré ces difficultés, les entreprises reconnaissent plusieurs facteurs accélérateurs de croissance, à l'image des mesures mises en place pour stimuler l'effort de R&D en France. En effet, le financement public pour l'innovation est reconnu à 28% comme une mesure phare, suivi par l'excellence de la qualité de la formation académique et la stimulation de la recherche collaborative.

(1 Cette étude se base sur un audit réalisé entre juillet et septembre 2012, fruit d'une analyse qualitative auprès d'entreprises innovantes résultant d'un questionnaire en ligne envoyé à plus de 5000 PME.)

Seules, les PME investissent et embauchent

Afin de pallier la baisse des financements accordés par les banques, la moitié du panel s'autofinance. Dans 18% des cas, les dirigeants devraient geler les investissements à court terme pour la pérennité de leur entreprise. Pour autant, près d'1/4 affirme mener des investissements matériels à court terme, comme l'achat de machines.

Malgré un contexte économique morose, les entreprises sont plus nombreuses à avoir embauché que licencié (41% vs 9.5%). Les CDI arrivent en tête dans 94% des cas, suivi des CDD pour plus d'1/3. Notons, par ailleurs, que 35% des sociétés ont recruté au moins une personne en CDI et une en CDD ou par intérim. Plus de la moitié des recrutements atteste d'un diplôme supérieur à Bac+2 (profil technique et/ou scientifique, forces de vente renforcées). Les entreprises comptent poursuivre sur cette lancée car près de 50% des répondants vont investir dans les ressources humaines afin de développer leur R&D, via un recrutement (27%) ou un plan de formation (21%).

Les PME, familières du financement public

De nombreux dispositifs de financement (innovation, développement international, investissements...) existent et sont régulièrement réformés pour aider les PME à mieux se développer et accroître leur compétitivité.

97% des sondés ont déjà utilisé une aide publique pour leur développement. L'innovation arrive en tête, avec le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) à 57%, puis les aides Oséo Innovation à 42%. Il s'agit d'une nette évolution par rapport à la précédente étude de Sogedev2 où ils n'étaient que 75% à avoir recours aux dispositifs. En outre, 65% des PME innovantes cumulent différentes aides. Les entreprises n'y ayant pas recours à ce jour envisagent d'en bénéficier ultérieurement, dont 22% pour le CIR et 12% pour Oséo Innovation.

Malgré cet intérêt, les PME peuvent être freinées par au moins un obstacle. En effet, le manque de temps est le principal frein (31%), suivi de la difficulté à identifier les projets éligibles (28%) et la méconnaissance du dispositif (23%). Force est de constater que les freins subsistent et évoluent. En effet, l'étude menée en 2011 indiquait déjà le manque de temps (28%) comme principal obstacle. La méconnaissance du dispositif reste une difficulté comme l'attestait à 41% l'édition de 2010 (3).

CIR réformé : un dispositif bénéfique mais affaibli

Pour près des 2/3 des PME interrogées, le dispositif a permis de recruter du personnel et ce, depuis qu'elles bénéficient du dispositif. Selon les chiffres du CIR 2012, 45.3% des dépenses déclarées correspondent aux salaires des personnels affectés aux activités de R&D. Le nombre de PME innovantes ayant recruté des jeunes docteurs a été multiplié par deux entre 2007 et 2010 puisque ces dépenses comptent double dans l'assiette du CIR, pendant les 2 premières années en CDI du recruté.

Malgré ces chiffres encourageants, la dernière réforme instaurée par la Loi de finances 2011 a eu des répercussions sur leurs ressources humaines pour 37% des répondants, comme la suspension des recrutements initialement prévus (36%) et l'obligation de licencier (1%). La dernière réforme appliquée a contraint 11.5% des PME à diminuer leurs dépenses de R&D. Ces chiffres sont dans la continuité des résultats de la précédente étude de Sogedev selon lesquels 40% déclaraient les avoir diminués en prévision de la baisse du forfait des frais de fonctionnement.

Pour autant, les répondants estiment à l'unanimité qu'ils seraient impactés en cas de suppression du CIR. Selon plus d'1/3, les travaux de R&D seraient réduits de moitié. Pour 24%, ils diminueraient de 30%. Soulignons que 23% des PME répondantes affirment que leur activité de R&D serait réduite de 75%.

(2) Sogedev a réalisé cette étude afin d'identifier les impacts de la Loi de finances 2011 sur les projets de développement et l'activité des PME françaises innovantes. Document disponible sur demande.

(3) Sogedev a réalisé cette étude en 2010 afin d'identifier les axes d'amélioration et l'impact de la réforme du CIR 2008 sur les projets de développement et l'activité des PME françaises innovantes.

Par ailleurs, 51% des répondants affirment avoir été contrôlés fiscalement (contre 42% l'année dernière). A contrario, le nombre de contrôles portant uniquement sur le CIR ne cesse de diminuer depuis 2010. En effet, il y a deux ans, 1/3 des sociétés interrogées avait fait l'objet d'un contrôle fiscal sur le CIR, contre 25% des sociétés répondantes en 2011 et 14% en 2012. Ces chiffres viennent étayer les affirmations de la sous-direction du contrôle fiscal selon lesquelles le CIR n'accroît pas la probabilité de contrôle fiscal sur les entreprises bénéficiaires.

Dernières réformes du JEI : quels impacts ?

D'après le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les JEI étaient au nombre de 2373 entreprises en 2009, représentant une augmentation de 4.5% entre 2008 et 2009.

Ce statut spécifique est une mesure importante pour le développement de ce type d'entreprises. Sa réforme instaurée par la Loi de finances 2011 a eu des répercussions sur les dépenses de R&D pour plus d'1/3 des répondants. Alors que la Loi de finances rectificative devait y apporter des améliorations, les mesures n'ont pas eu les effets escomptés sur leurs activités de R&D pour 69% des entreprises interrogées contre 1/3 jugeant l'effet positif.

Selon 1/3 des dirigeants audités les modifications apportées par la Loi de finances rectificative ont permis de développer de nouveaux produits. Pour un autre tiers, ces améliorations ont favorisé la réalisation de nouvelles embauches. Enfin, ces nouvelles mesures ont tout simplement permis à leur entreprise d'être pérenne pour 23%.

Dans le cadre d'une prochaine réforme, 2/3 des JEI interrogées estiment qu'il serait opportun de remettre en place les exonérations à 100% des charges Urssaf pendant les 8 années de bénéfice du statut. Ces données font échos aux résultats de la présente étude relatifs aux freins à la compétitivité des PME, désignant notamment la lourdeur des charges sociales et fiscales.

Notons par ailleurs que 26% des JEI répondantes souhaiteraient que le bénéfice du statut débute à compter de sa date d'obtention plutôt que de la date de création de l'entreprise.

En conclusion, les PME françaises disposent d'une importante capacité de croissance et jouent depuis plusieurs années un rôle primordial dans la productivité et la compétitivité du pays. Néanmoins, des solutions doivent être apportées face au malaise exprimé par les dirigeants. Parmi les pistes d'amélioration exprimées par les répondants figurent :

- » l'instauration d'un environnement fiscal (charges, ajustement du CIR et JEI...), juridique (assouplissement du droit du travail, durcissement des pénalités pour les paiements retardés), et économique plus propice au développement des PME,
- » la conservation et le remaniement des aides publiques à l'innovation pour les PME,
- » une plus grande attractivité du CIR vis-à-vis des PME et une limitation des effets d'aubaine des grands comptes comme le préconise le rapport Berson,
- » des ajustements portant notamment sur le taux des charges Urssaf exonérées

« La compétitivité des PME est au centre des débats. La crise à laquelle sont confrontées les entreprises françaises depuis 2008 fragilise leur rentabilité. Représentant 99% du tissu entrepreneurial du territoire, les PME sont à considérer comme les véritables moteurs de notre économie. Il est donc nécessaire de tout mettre en oeuvre pour les aider à innover, exporter et s'agrandir. Des outils performants doivent être mis en place pour relever le défi et la prochaine Loi de finances applicable dès janvier 2013 devra être la première pierre à l'édifice », concluent Thomas Gross et Charles-Edouard de Cazalet, Directeurs associés au sein de Sogedev.

Article publié sur le site France-info.com

France-info.com

En savoir plus : www.alexa.com/siteinfo/France-info.com

Extraction : 03/10/2012 19:50:09
 Catégorie : Actualités générales
 Fichier : piwi-9-12-22013-20121003-496436341.pdf
 Audience :

<http://www.franceinfo.fr/economie/le-journal-de-l-eco/les-salaries-francais-coutent-ils-trop-chers-par-rapport-a-leurs-voisins->

Les salariés français coutent-ils trop chers par rapport à leurs voisins européens?

Le débat n'est pas nouveau mais le gouvernement semble avoir tranché la question.

Selon le quotidien le Monde, il envisagerait de baisser massivement les charges sociales payées par les patrons, une quarantaine de milliards d'euros en tout, pour réduire le coût du travail.

Mais qui dit moins de charges sociales, dit moins de rentrée dans les caisses de la sécurité sociale.

Pour compenser le manque à gagner, le gouvernement réfléchirait donc à augmenter la contribution sociale généralisée, la CSG, payée par l'ensemble des salariés et des retraités.

Pour éviter que le pouvoir d'achat des ménages ne soit trop fortement impacté, le transfert des charges s'étalerait sur la durée du quinquennat, à raison de 8 à 10 milliards d'euros par an.

Baisser le coût du travail, certes, mais est-ce que la baisse des cotisations patronales toucheraient l'ensemble des emplois? Non, seulement les salaires moyens, autour de deux fois le smic.

Est ce suffisant pour alléger le coût du travail? Pas forcément estime Charles Edouard de Cazalet, directeur associé du cabinet Sogedev.

Pour que la mesure soit efficace, il faut dit-il viser les salaires plus élevés.

"Il faut donner les moyens aux entreprises d'être plus compétitives".

Charles Edouard de Cazalet co-fondateur de Sogedev Ce soir, l'entourage de François Hollande indique que des mesures de réduction du coût du travail seront bien mises en place dès 2013.

The screenshot shows the France Info website interface. At the top, there's a navigation bar with links to various radio channels (radiofrance.fr, france inter, etc.). Below that is a search bar and a 'LE PLAYER' section for live streaming. The main content area features the article title 'Le journal de l'éco: Les salariés français coutent-ils trop chers par rapport à leurs voisins européens?' with a 'Génial' rating and a 'Frais' label. A video player is embedded below the title, showing a person speaking. To the right, there are 'à la une' (top stories) sections with thumbnails for 'Marseille : drogue et argent liquide saisis dans les faux plafonds de la BAC' and 'Nord: Najat Vallaud-Belkacem : "La baisse du coût du travail n'est pas l'alpha et l'oméga de la compétitivité"'. The article text is partially visible at the bottom of the screenshot, matching the text on the left.

Copyright France-info.com - Reproduction interdite sans autorisation

Article publié sur le site France-info.com

France-info.com

En savoir plus : www.alexa.com/siteinfo/France-info.com

Extraction : 03/10/2012 19:50:09
 Catégorie : Actualités générales
 Fichier : piwi-9-12-22013-20121003-496436341.pdf
 Audience :

<http://www.franceinfo.fr/economie/le-journal-de-l-eco/les-salaries-francais-coutent-ils-trop-chers-par-rapport-a-leurs-voisins->

Mais sans confirmer les chiffres évoqués par le Monde.

"Rien n'est acté" précise l'Elysée qui attend la remise du rapport Gallois sur la compétitivité à la mi-octobre.

En attendant une éventuelle baisse des cotisations sociales patronales, les chefs d'entreprises continuent de tirer à boulet rouge sur le projet de loi de finance 2013.

A commencer par la patronne du Medef.

Dans une interview au magazine l'Express, Laurence Parisot dénonce le racisme anti-entreprise qui mine l'économie française.

L'angoisse des patrons est à son comble, dit-elle après les tours de vis fiscaux du gouvernement et certaines déclarations d'hommes politiques sur les patrons voyous.

Les chefs d'entreprise sont particulièrement remontés sur la réforme de l'imposition des plus-values du capital.

La mesure prévoit d'imposer la vente des parts d'une entreprise selon le barème de l'impôt sur le revenu.

Bénéfice attendu pour l'Etat : un milliard d'euros.

Une fois n'est pas coutume, un petit groupe de patrons de start-up appelle à manifester dimanche devant l'assemblée nationale.

Leur groupe, baptisé "Les Pigeons" exprime son ras-le bol depuis plusieurs jours sur les réseaux sociaux.

Les réseaux sociaux, justement, les jeunes diplômés bac + 4 s'en servent de plus en plus pour chercher un emploi.

Viadeo, LinkedIn, Facebook...

Selon une étude de l'Apec, la quasi-totalité des jeunes diplômés sont aujourd'hui inscrits sur des réseaux sociaux, dont 70% sur des réseaux sociaux professionnels.

Pour les entreprises comme pour les cabinets de recrutements, ces réseaux permettent de diversifier les sources de candidatures.

Mais attention, cette utilisation n'est pas toujours suivie d'effets souligne Pierre Lamblin directeur du département étude et recherche à l'Apec.

D'autant que certains jeunes ne maîtrisent pas tous les codes.

"Le recrutement in fine n'est réalisé que dans 4% des cas".

Pierre Lamblin directeur du département étude et recherche à l'Apec L'aéroport d'Orly bientôt modernisé.

Article publié sur le site France-info.com

France-info.com

En savoir plus : www.alexacom/siteinfo/France-info.com

Extraction : 03/10/2012 19:50:09
Catégorie : Actualités générales
Fichier : piwi-9-12-22013-20121003-496436341.pdf
Audience :

<http://www.franceinfo.fr/economie/le-journal-de-l-eco/les-salaries-francais-coutent-ils-trop-chers-par-rapport-a-leurs-voisins->

Aéroport de Paris va investir 400 millions d'euros pour rajeunir le deuxième aéroport parisien.

Construit il y a 50 ans, la plupart des installations sont jugées aujourd'hui obsolètes.

Le projet s'annonce titanesque.

Selon le quotidien la Tribune, la jonction des terminaux sud et ouest se fera par un nouveau bâtiment afin d'augmenter la capacité d'accueil.

L'aéroport a accueilli 18,5 millions de passagers depuis le début de l'année.

Un chiffre en hausse de 0,6%.

Les voitures électriques bénéficieront d'un tarif réduit pour les péages et le stationnement.

Cela fait partie des nouvelles mesures de soutien apportées à la filière automobile.

Le gouvernement a également confirmé la prolongation du bonus écologique de 7.000 euros pour les voitures électriques en 2013 et son extension aux entreprises et aux acheteurs publics.

50 millions vont aussi être débloqués pour favoriser l'essor des bornes de recharge.

Article publié sur le site Lefigaro.fr

LE FIGARO · fr

En savoir plus : www.alexia.com/siteinfo/Lefigaro.fr

Extraction : 12/12/2012 08:50:09
 Catégorie : Actualités générales
 Fichier : piwi-9-12-14185-20121212-585774881.pdf
 Audience : 35577978

<http://blog.lefigaro.fr/legales/2012/12/les-pme-a-fort-potentiel-en-ile-de-france.html>

Les PME franciliennes peuvent concourir pour une subvention de 250 000 euros

La région Ile-de-France lance la première vague d'appel à projets du programme PM'up 2013.

Les PME franciliennes présentant un projet d'envergure peuvent déposer leur candidature du 10 décembre 2012 au 31 janvier 2013 pour prétendre à une subvention pouvant s'élever jusqu'à 250 000 euros.

Mis en place pour la cinquième année consécutive, ce programme a pour objectif d'accorder une subvention pouvant atteindre 250 000 euros pour 50% des dépenses engagées, aux PME présentant un projet de développement sur 3 ans, en termes de recrutement, de développement à l'international ou d'investissement pour optimiser leur productivité (capacité de production, modernisation...).

Depuis 2008, 539 PME ont été lauréates sur 1 200 candidatures.

Le programme PM'up est réservé aux PME avec une activité de production de biens ou de services, situées en Ile-de-France et employant au moins 20 personnes.

Ces entreprises doivent être en bonne santé économique et en règle avec leurs obligations sociales et fiscales. Elles doivent travailler dans l'un des 5 secteurs d'activité prioritaires définis par la région: les éco-activités, la santé et les sciences de la vie, les technologies de l'information et de la communication, le transport et la mobilité durable, la création et la culture, les loisirs et la mode.

Le projet de développement doit permettre de développer le chiffre d'affaires de la société, être porteur d'emplois et favoriser l'attractivité du territoire francilien.

Parmi les différents types d'investissements éligibles à PM'up figurent : - les projets liés à la

Sport24 | Evéne | La Chaîne Météo | Météo Consult | Le Particulier | Cadremploi | Keljob | Kelformation | Explorimmo | Propriétés de France | Ticketac | Vodeo | Cplussur

FIGARO.FR - JEU-CONCOURS
 Sur le toit du monde
 Le jeu de l'actualité immobilière insolite

avec **EXPRESSO**

Retour au Figaro.fr | Tous les blogs du Figaro

PAROLES D'ENTREPRENEURS

Yann Le Galès
 FIGARO BLOG

Les PME franciliennes peuvent concourir pour une subvention de 250 000 euros

Par Yann Le Galès le 12 décembre 2012 8h41 | Réagir

La région Ile-de-France lance la première vague d'appel à projets du programme PM'up 2013.

Les PME franciliennes présentant un projet d'envergure peuvent déposer leur candidature du 10 décembre 2012 au 31 janvier 2013 pour prétendre à une subvention pouvant s'élever jusqu'à 250 000 euros.

Mis en place pour la cinquième année consécutive, ce programme a pour objectif d'accorder une subvention pouvant atteindre 250 000 euros pour 50% des dépenses engagées, aux PME présentant un projet de développement sur 3 ans, en termes de recrutement, de développement à l'international ou d'investissement pour optimiser leur productivité (capacité de production, modernisation...).

Depuis 2008, 539 PME ont été lauréates sur 1 200 candidatures.

Le programme PM'up est réservé aux PME avec une activité de production de biens ou de services, situées en Ile-de-France et employant au moins 20 personnes. Ces entreprises doivent être en bonne santé économique et en règle avec leurs obligations sociales et fiscales. Elles doivent travailler dans l'un des 5 secteurs d'activité prioritaires définis par la région: les éco-activités, la santé et les sciences de la vie, les technologies de l'information et de la communication, le transport et la

S'abonner au flux de ce blog

À propos de ce blog

Les Français changent. Ils se passionnent pour la création d'entreprise. Ils s'enthousiasment pour le statut d'auto-entrepreneur. Ils se rêvent en patrons de PME. Ils inventent de nouvelles manières de travailler. Ils débattent des rémunérations des dirigeants.

Ce blog qui est le vôtre, vous emmène à la rencontre des entrepreneurs confirmés, des apprentis créateurs, des business angels, des financiers, des banquiers d'affaires, des actionnaires, des avocats, des consultants. De tous ceux qui inventent et imaginent demain.

L'auteur

Yann Le Galès
 (489 billets)

Suivre @YannLeGalès

Suivez-moi sur Twitter

Suivre @YannLeGalès

Découvrez

Copyright Lefigaro.fr - Reproduction interdite sans autorisation

Article publié sur le site Lefigaro.fr



En savoir plus : www.alex.com/siteinfo/Lefigaro.fr

Extraction : 12/12/2012 08:50:09
Catégorie : Actualités générales
Fichier : piwi-9-12-14185-20121212-585774881.pdf
Audience : 35577978

<http://blog.lefigaro.fr/legales/2012/12/les-pme-a-fort-potentiel-en-ile-de-france.html>

capacité de production ou de modernisation, - le recrutement de cadres sur des fonctions nouvelles et structurantes, - ou encore les actions favorisant la conquête de marchés en vue d'une implantation durable sur un marché export (études de marché, V.I.E., recherche de partenaires...).

« Les aides territoriales, à l'image de PM'up, peuvent être un véritable atout pour les entreprises qui souhaitent concrétiser leurs projets de développement.

Ceci à condition de bien identifier les différentes aides auxquelles elles peuvent prétendre, les modalités mais aussi bien définir les projets afin de pouvoir obtenir et sécuriser ces dispositifs dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Dans ce sens, l'intervention d'experts est recommandée pour accompagner les entrepreneurs dans leurs recherches de financements publics et leurs candidatures », expliquent Charles-Edouard de Cazalet et Thomas Gross, Directeurs associés du cabinet conseil en financement public Sogedev.

La seconde vague de l'appel à projets PM'Up aura lieu courant juin 2013.



PME François Hollande a promis un retour au statut JEI d'origine. Un rapport vient de mesurer son utilité.

Jeunes entreprises innovantes : 20.000 emplois créés en 6 ans

Je considère que les avantages qui existaient par rapport au statut de la jeune entreprise innovante et qui ont été brutalement remis en cause, devront être rétablis. Nous le ferons dans le cadre du programme de compétitivité. » Le 20 septembre dernier à l'Élysée, à l'occasion de la remise du prix de l'Audace Créative, François Hollande s'est livré à un véritable plaidoyer en faveur du dispositif JEI, qui a favorisé la création et la croissance de milliers de start-up technologiques en France depuis 2004.

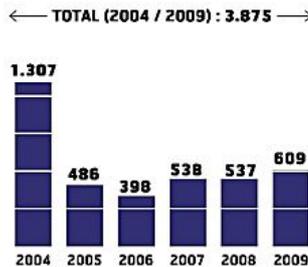
Reste à savoir si ce discours sera suivi d'effet dans le projet de loi de Finances 2013. Pour la première fois, une évaluation que vient de finaliser la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCI), démontre l'efficacité du dispositif. Cumulant 16.300 personnes avant d'y entrer, les 3.875 sociétés qui ont bénéficié de ce statut entre 2004 et 2009 ont créé près de 20.000 emplois qualifiés en R & D. Les experts du ministère estiment même que 16.600 de ces postes de chercheurs ou d'ingénieurs sont imputables à cet outil fiscal. Autre indicateur de son utilité : l'effectif moyen des JEI a grandi de 7,2 à 15,3 salariés durant cette période, plus vite que celui d'autres entreprises comparables, qui n'est passé que de 6,6 à 10,7 personnes. A ce jour, le coût total de l'opération est évalué à 798 millions d'euros en exonérations de charges sociales et fiscales.

Un dispositif coûteux

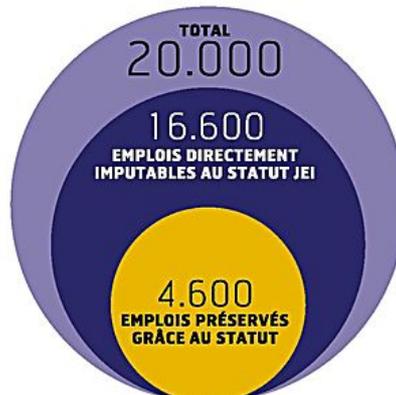
Victime de son succès et devenu trop coûteux aux yeux du gouvernement Fillon, le dispositif JEI a subi un rabaillage intempestif dans la loi de Finances 2011. Résultat, l'enveloppe budgétaire s'est réduite de moitié l'an dernier, à 67 millions d'euros. Mais la restriction des exonérations, imposée sans préavis, a fragilisé la trésorerie de la moitié des JEI, aggravant leur déficit moyen de 18 %. En écho aux cris d'alarme de leurs dirigeants, la loi de Finances rectificative 2011 a légèrement rattrapé le tir. Sur la base actuelle, le dispositif coûterait cette année 96,5 millions d'euros aux finances publiques. En dépit de la tension budgétaire, il y a urgence à relancer la dynamique des JEI. « Arrivées en phase de développement, où elles consacrent l'intégralité de leurs ressources financières à leur croissance, notamment en dépenses salariales, ce sont plus de 2.600 entreprises technologiques qui sont favorisées pour un coût raisonnable et avec un impact psychologique fort auprès des chefs d'entreprise », estime Charles-Edouard de Cazale, directeur associé du cabinet de conseil en innova-

LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES ET L'EMPLOI

LE NOMBRE D'ENTREPRISES CONCERNÉES PAR ANNÉE



LES EMPLOIS CRÉÉS ET PRÉSERVÉS DE 2004 À 2009



« LES ÉCHOS » / SOURCE : RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF JEI DGCI, SEPTEMBRE 2012

« Entre 2007 et 2010, le statut JEI nous a permis de réaliser une économie cumulée de 1 million d'euros. »

SÉBASTIEN ROUCHOUSE DIRECTEUR FINANCIER D'ERYTECH PHARMA

tion Sogedev. « Si l'on veut créer plus d'entreprises de taille intermédiaire demain, il faut encourager la croissance des pépites d'aujourd'hui ! » Un avis évidemment partagé par l'initiateur du statut JEI, Philippe Pouletty, directeur général de Truffie Capital et président d'honneur de France Biotech : « Il faut revenir à une exonération non plafonnée des charges patronales - ni en nombre de salariés ni en niveau de salaire - pour que les JEI puissent embaucher au prix du marché international les pointures en R & D dont elles ont besoin pour réussir. » Le cas d'ERYtech Pharma illustre bien cette situation. « Entre 2007 et 2010, le statut JEI nous a permis de réaliser une économie cumulée de 1 million d'euros. Nous avons consa-

cré cette somme à l'embauche de jeunes chercheurs de haut niveau qui, sinon, seraient partis à l'étranger. Nous avons aussi pu recruter un ancien cadre de Merck Serono pour diriger notre développement clinique », témoigne Sébastien Roucouse, directeur financier de la start-up. Il estime que la réforme 2011 a coûté à l'entreprise « environ 300.000 euros ». Même effet pour une autre pépite de la biotechnologie française, Cerenis Therapeutics, dont l'allègement de charges a réduit de 250.000 à 40.000 euros entre 2010 et 2011. « C'est un réel frein à l'embauche de chercheurs de renommée internationale, dont la rémunération est supérieure à 75.000 euros », estime son président fondateur, Jean-Louis Dasseux. Quel serait dans ce cas l'effet immédiat d'une pleine restauration du dispositif JEI ? « Elle nous permettrait d'obtenir un allègement de charges d'environ 300.000 euros ». Un retour au statut initial espéré par deux tiers des dirigeants de JEI interrogés par Sogedev, dans une étude consacrée aux attentes des PME innovantes dans le cadre du PLF

3 DATES CLEFS

2004

Entrée en vigueur du statut fiscal JEI, accessible aux PME de moins de 8 ans investissant plus de 15 % de leur budget en R & D. Il leur accorde pour principal avantage une exonération à 100 % des charges patronales sur toute la période.

2011

Le statut est revu à la baisse avec l'introduction d'un double plafonnement : 4,5 fois le SMIC brut par mois et par salarié (6.142 euros) et 3 fois le plafond de la Sécurité sociale par an et par établissement (106.056 euros), ainsi qu'une dégressivité des exonérations sur les 4 dernières années (de 75 à 10 %).

2012

La loi de Finances rectificative 2011 a assoupli cette réforme en relevant le plafond annuel des cotisations patronales par société de 3 à 5 fois celui de la Sécurité sociale (soit 176.000 euros), ainsi que le taux de dégressivité des exonérations de 80 à 50 %. En contrepartie, l'exonération sur l'IS est annulée dès le troisième exercice bénéficiaire.

2013. Une condition nécessaire mais non suffisante pour que les jeunes entreprises innovantes puissent transformer l'essai en devenant des ETI. Pour Philippe Pouletty, il faudrait carrément prolonger la durée du dispositif de 8 à 12 ans. « Cela se justifie dans tous les secteurs technologiques dont les cycles de R & D sont longs, comme les biotechnologies, les technologies médicales, l'aéronautique, les biocarburants... » Une proposition qui suscite une forte adhésion : « Nous y serions évidemment favorables, car on ne crée pas le meilleur produit à l'échelle mondiale en quelques années, sauf avec un financement institutionnel très significatif. Ensuite, il faut le temps de conquérir le marché et de défendre ses positions », témoigne Jeremy Fain, directeur général de l'éditeur de logiciels Verteego.

En contrepartie de cet effort, l'Etat pourrait supprimer complètement l'exonération sur l'impôt sur les sociétés. Selon le rapport de la DGCI, 45 % de ces jeunes entreprises innovantes sont en effet déjà bénéficiaires. CHANTAL HOUZELLE



Team building: ils font rimer originalité avec équipe motivée

Les opérations de team building ("construction d'équipe" en anglais) permettent de développer des valeurs comme la cohésion et l'esprit d'équipe chez les collaborateurs. Ces séminaires peuvent prendre différentes formes. Voici quatre PME ayant organisé des opérations de team building qui sortent des sentiers battus. Résultat : une motivation reboostée et des salariés ravis et soudés.

Charles-Édouard Cazalet, codirigeant de Sogedev

Il transforme ses collaborateurs en apprentis détectives

À Paris, un groupe d'une vingtaine de personnes scrute les bords du Canal Saint-Martin, à la recherche d'indices. Une division de la police judiciaire ? Non, une poignée de collaborateurs de la PME francilienne Sogedev. En effet, une fois par trimestre, ses dirigeants, Charles-Édouard Cazalet et Thomas Gross, organisent des événements d'entreprise originaux et fédérateurs. « Notre but est de créer de l'émulation entre les équipes, de renforcer les liens et la motivation », justifie Charles-Édouard Cazalet. C'est ainsi qu'au printemps dernier, les collaborateurs qui l'ont souhaité (ils avaient le choix entre plusieurs activités) sont partis sur les pas du détective Nestor Burma pour découvrir, autrement, le quartier situé entre les gares du Nord et de l'Est et le Canal Saint-Martin. C'est l'occasion pour eux de mieux connaître l'histoire locale, entre enquêtes à résoudre, anecdotes réelles ou fictives, rébus et casse-tête. Ces événements de team building, Sogedev ne peut plus s'en passer. « Cela fait trois ans environ que nous les organisons, c'est devenu une habitude », soutient Charles-Édouard Cazalet. *Seul impératif : respecter le budget, de l'ordre de quelques dizaines d'euros par personne.* Les collaborateurs sont invités à proposer leurs propres idées. C'est ainsi qu'il y a quelques mois, des salariés de la société ont appris à fabriquer une baguette de pain lors d'un atelier boulangerie.



Marc Luong, p-dg d'Appyzz

Il emmène ses collaborateurs en Laponie

Appyzz ne compte que 12 salariés, mais répartis entre Paris et Sophia-Antipolis. Certains ne se sont donc jamais rencontrés. Marc Luong, le p-dg, décide donc en février dernier de les réunir au cours d'un séminaire de quatre jours. Mais pas question de choisir une destination traditionnelle. Et c'est une fois à l'aéroport que les collaborateurs apprennent qu'ils s'envolent pour la Laponie ! « Je voulais faire quelque chose de marquant, justifie-t-il. Et ça a très bien fonctionné. » Le dirigeant fait appel à une agence événementielle qui organise le séjour. Au programme : réunions de travail, bien sûr, mais aussi courses en traîneau, en motoneige ou en quad sur la glace... Les collaborateurs ont même pu découvrir la viande de renne et retrouver leur âme d'enfant en visitant le village du Père Noël. Dans l'avion du retour, les collaborateurs remplissent un questionnaire. Verdict : « Ils ont adoré. » En interne, les premières retombées sont vite palpables. La communication s'en trouve renforcée. « Mes collaborateurs sont devenus très proches. Un tel séminaire coûte cher, mais c'est un bon investissement pour renforcer la motivation de chacun », assure Marc Luong.

Appyzz

- > Activité **Marketing mobile**
- > Ville **Paris (VIII^e)**
- > Forme juridique **SA**
- > Dirigeant **Marc Luong, 35 ans**
- > Année de création **2007**
- > Effectif **12 salariés**
- > CA 2011 **NC**

Sogedev

- > Activité **Conseil en financement**
- > Ville **Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine)**
- > Forme juridique **SAS**
- > Dirigeants **Charles-Édouard Cazalet, 37 ans, et Thomas Gross, 39 ans**
- > Année de création **2002**
- > Effectif **50 salariés**
- > CA 2011 **6 M€**





ILS L'ONT FAIT

► Team building: ils font rimer originalité avec équipe motivée



Vincent Lebreton,
président d'**Atlantique Ouvertures**

Il inscrit ses équipes à un triathlon

500 mètres de natation, plus de 25 kilomètres à vélo et 6,4 kilomètres de course à pied : c'est ce que s'apprennent à endurer, pour la troisième année consécutive,

les collaborateurs d'Atlantique Ouvertures. En effet, chaque année, ils sont une trentaine (dix équipes de trois personnes) à porter les couleurs de leur entreprise lors du triathlon Audencia - La Baule, une manifestation vieille de 25 ans. Cet événement fait concourir aussi bien des entreprises que des étudiants ou des particuliers. Ce qui a poussé Vincent Lebreton à participer à la course ? « La convivialité d'un rendez-vous sportif », répond-il. *Il y a beaucoup de sportifs parmi mes collaborateurs et certains voulaient organiser un semi-marathon. Un ami m'a parlé de ce triathlon.* » Ce qui l'a convaincu ? « L'aspect "relais" : moins individuel qu'une course à pied, il renforce l'esprit d'équipe. » Lors de ce rendez-vous, c'est toute une mini délégation qui suit les performances d'Atlantique Ouvertures, car nombreux sont les collaborateurs et les clients qui viennent encourager les coureurs. À la fin de la journée, tous se réunissent pour dîner sur la plage. Séduit par la formule, Vincent Lebreton participe lui-même à l'épreuve de natation et choisit dès la deuxième année de devenir sponsor du triathlon, aux côtés de grands groupes comme La Poste. Une fierté supplémentaire pour la PME.

Atlantique Ouvertures

- > Activité
Fabrication de menuiseries
- > Ville
Vigneux-de-Bretagne (Loire-Atlantique)
- > Forme juridique
SAS
- > Dirigeant
Vincent Lebreton, 41 ans
- > Année de création
1986
- > Effectif
180 salariés
- > CA 2011
20 M€

Jocelyn Denis,
dirigeant de **Digitaleo**

Il mise sur le théâtre

Une jeune femme, trois hommes qui la draguent à tour de rôle lors d'un speed dating décalé. Parmi eux, un chef d'entreprise : Jocelyn Denis, dirigeant de Digitaleo. S'il se donne en spectacle, c'est pour le bien de son entreprise. En effet, il organise en 2011 un atelier théâtre avec l'ensemble de ses collaborateurs. « L'effectif de Digitaleo avait doublé en quatre mois et je devais faire face à de nouvelles problématiques de management, se souvient le dirigeant. Je me suis rendu compte qu'il fallait redéfinir un projet d'entreprise et renforcer l'esprit d'équipe. » Aussi prend-il contact avec un consultant en RH qui lui parle du groupe Théâtre à la

Digitaleo

- > Activité
Informatique et logiciels
- > Ville
Bruz (Ille-et-Vilaine)
- > Forme juridique
SAS
- > Dirigeant
Jocelyn Denis, 37 ans
- > Année de création
2004
- > Effectif
47 salariés
- > CA 2011
6 M€



carte, spécialiste du théâtre en entreprise. Pendant une journée, les collaborateurs sont divisés en quatre groupes, chacun devant imaginer puis jouer une saynète. Les thèmes abordés ? Les "styles sociaux", définissant des types de personnalités : promouvant, analysant, contrôlant ou facilitant.

Chacun doit trouver ses repères parmi ces "styles" et composer en fonction de ses humeurs. Au final : beaucoup de fous rires et des équipes qui apprennent à mieux se connaître. « Cela a permis de désamorcer certaines tensions entre des personnes qui ne se comprenaient pas, affirme Jocelyn Denis. Je crois que ça a transformé mon entreprise. »

→ ZOOM

D'autres idées de team building originales

Vous souhaitez également organiser une opération de team building et marquer les esprits ? Voici quelques idées pour vous démarquer. Flight Experience, le premier centre de simulation aérienne en Europe, s'ouvre aux entreprises et propose de prendre (virtuellement) les commandes d'un Boeing 747. L'ONG ShelterBox, quant à elle, vous permet de vous initier, le temps d'un week-end, à l'aide d'urgence et à l'assistance aux populations sinistrées. Enfin, oserez-vous convier vos collaborateurs à la dégustation d'insectes grillés ? C'est en effet le défi que lance l'agence événementielle Aran Prod.

CÉLINE TRIDON
→ ctridon@chefdentreprise.com



FINANCEMENT PUBLIC La refonte annoncée du dispositif fiscal d'aide à l'innovation vise à favoriser les PME. L'équilibre budgétaire s'avère très difficile à tenir.

Crédit d'impôt recherche, l'équation impossible

Comment le gouvernement va-t-il s'y prendre pour tenir la promesse de François Hollande de redistribuer les cartes du crédit d'impôt recherche (CIR) au profit des PME ? On le saura le 28 septembre, après le Conseil des ministres qui doit adopter le projet de loi de Finances 2013. La grande question est de savoir si Bercy suivra ou pas les propositions faites par le sénateur socialiste Michel Berson, dans son rapport rendu fin juillet. A ce stade, toutes les hypothèses sont encore sur la table. Seule confirmation : le ministre de l'Économie et des Finances a réaffirmé mercredi dernier que « les PME et les TPE seront incitées dans leurs efforts d'innovation par un élargissement du crédit d'impôt recherche pour les rendre plus exportatrices et plus innovantes ».

En clair, le gouvernement est favorable à la mise en place dès 2013 d'un crédit d'impôt innovation (CII), doté d'une enveloppe de l'ordre de 200 millions d'euros (« Les Echos » d'hier)... Délicat à fixer, le taux du CII n'est pas encore tranché, mais l'hypothèse avancée est 20 %. « S'il est inférieur au taux du CIR (30 % actuellement), cela amènerait très probablement de l'insécurité fiscale dans la mesure où l'administration serait attentive à la qualification des travaux de développement expérimental et des prototypes de recherche, soulève Charles-Edouard de Cazalet, directeur associé de Sogedev. La tentation pourrait être de qualifier ces travaux au titre du CII et de les considérer comme non éligibles au CIR, ce qui réduirait le montant de ce dernier. »

Inclure les prototypes

Quant au contenu de l'assiette fiscale du CII, qui reste à définir, « il faut au moins inclure dans son périmètre les dépenses liées aux prototypes et au design, qui peuvent coûter cher dans l'industrie. Ce CIR élargi vise à accompagner les PME jusqu'à la mise sur le marché de leurs innovations », souligne Christophe Fornès, coprésident de la commission recherche et innovation de CroissancePlus. Vu l'état des finances publiques, « nous comprenons que cette mesure très attendue ait été circonscrite aux PME, mais nous espérons que les ETI numériques bénéficieront aussi par la suite d'un soutien à la croissance », a réagi pour sa part Jamal Labeled, président de l'Afdel, l'Association française des éditeurs de logiciels et des solutions Internet.

Quel que soit l'arbitrage final, le rapport Berson préconise de ne pas réduire le CIR, l'une des rares dépenses fiscales efficaces. Mais d'aucuns n'excluent pas un nouveau raboutage en raison de la forte tension budgétaire, afin de contenir le coût du CIR estimé à 6 milliards d'euros en 2014.

Selon les derniers chiffres du ministère de la Recherche, 12.852 entreprises en ont bénéficié en 2010, pour une créance globale de 5,052 milliards d'euros. La répartition par taille montre nettement le déséquilibre. D'un côté, 10.971 PME (moins de 250 salariés) ont perçu au total 1,454 milliard et, de l'autre, 86 grands groupes (5.000 personnes et plus) se sont partagé 1,62 milliard.

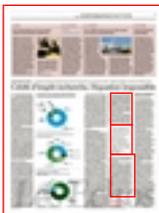
D'où la proposition phare du rapport Berson, qui, mécaniquement, donne un signal politique fort : augmenter le taux actuel de 30 % des dépenses éligibles au CIR à 40 % pour les PME et les ETI. En contrepartie, pour ne pas alourdir l'addition, il suggère de le baisser de 30 % à 20 % pour les grandes entreprises, en supprimant le seuil de 100 millions d'euros au-delà duquel le taux tombe à 5 %.

« Bouffée d'oxygène »

Cette proposition a suscité de vives réactions des grands industriels de l'électronique ou de la chimie. « A la demande de nos adhérents, qui se sont manifestés dès la publication du rapport, nous avons réalisé une enquête interne pour évaluer l'impact négatif. Sur un montant du crédit d'impôt recherche estimé à 250 millions d'euros pour la chimie en France, cette baisse du taux se traduirait par une réduction du CIR d'environ 70 millions d'euros », rapporte Jean Pelin, directeur général de l'Union des industries chimiques (UIC). Une telle mesure ouvrirait donc la porte à la délocalisation, en Chine ou ailleurs, d'une partie des activités R&D de groupes étrangers implantés dans l'Hexagone.

Au-delà de cette baisse significative de leur CIR, qui ne mettrait pas en péril la solidité financière des grandes entreprises, les patrons s'inquiètent de l'instabilité du dispositif fiscal d'aide à l'innovation le plus utilisé en France. « C'est encore plus sensible dans la pharmacie, car un laboratoire prend des décisions d'investissement en R&D sur une durée de dix ans, insiste Philippe Lamoureux, directeur général des Entreprises du médicament (Leem). Dans notre industrie, qui est frappée par une fiscalité spécifique, quand on fait la comparaison avec les autres pays européens, le CIR fait partie des rares attractivités fiscales. Il ne faudrait pas le détériorer en réduisant son périmètre. »

Si les PME n'ont pas réclamé l'augmentation de leur taux de CIR à 40 %, les experts en innovation plaident dans ce sens. « Ce serait souhaitable pour soutenir leurs efforts de R&D et alimenter l'effet moteur des PME, qui, ces vingt dernières années, ont créé 82 % des emplois et ont lancé les principales innovations de rupture », rappelle Patrick Haouat, président de



L'Association des conseils en innovation. « Cette mesure donnerait une vraie bouffée d'oxygène aux petites et moyennes entreprises, dont la trésorerie est d'autant plus fragile qu'elles doivent faire face à des conditions de crédit difficiles », renchérit Charles-Edouard de Cazalet. Dans ce contexte économique tendu, l'accélération du remboursement anticipé du CIR pour les PME et ETI proposée par le sénateur Michel Berson fait, en revanche, l'unanimité.

Reste que tout le monde émet la même réserve sur la modulation du CIR en fonction de la taille de l'entreprise : le risque d'opposer PME et grands groupes. L'effet serait contre-productif. A l'encontre de la politique d'innovation déployée depuis

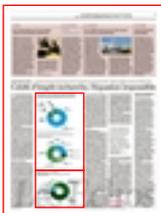
« Il faut faire du CIR un outil collaboratif en instaurant un seuil de 30 à 50 millions d'euros pour les grands groupes. Au-delà, le versement serait conditionné à [...] des collaborations de R&D avec les PME innovantes. »

**ANDRÉ CHOULIKA, PRÉSIDENT
DE FRANCE BIOTECH**

des années, à coups de milliards d'euros, qui vise à les rapprocher pour valoriser l'excellence de la R&D française.

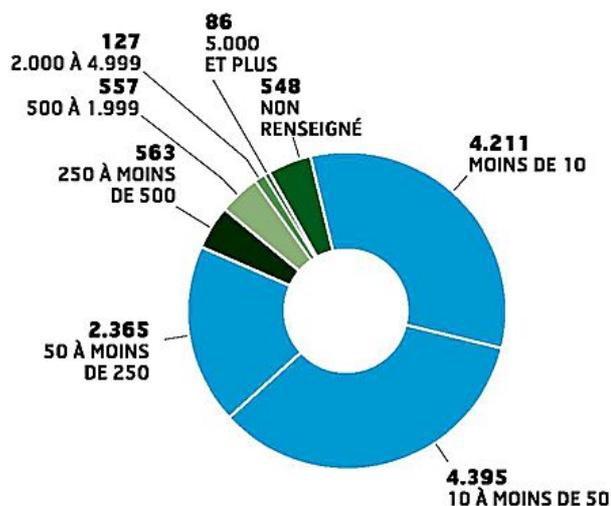
Un casse-tête fiscal. A enveloppe budgétaire égale, quelle mesure serait la plus équitable ? « Il faut faire du CIR un outil collaboratif en instaurant un seuil de 30 à 50 millions d'euros pour les grands groupes. Au-delà, le versement serait conditionné à leur engagement de l'investir dans des collaborations de R&D avec les PME innovantes », suggère André Choulika, président de France Biotech. « C'est un deal gagnant-gagnant qui doperait l'embauche de chercheurs par les PME pour les aider à grandir et qui apporterait de nouveaux produits aux grands groupes. » L'association va plus loin en proposant de redéfinir l'assiette fiscale en fonction du risque vraiment pris par les entreprises les plus innovantes, à l'instar des start-up de biotechnologies.

CHANTAL HOUZELLE



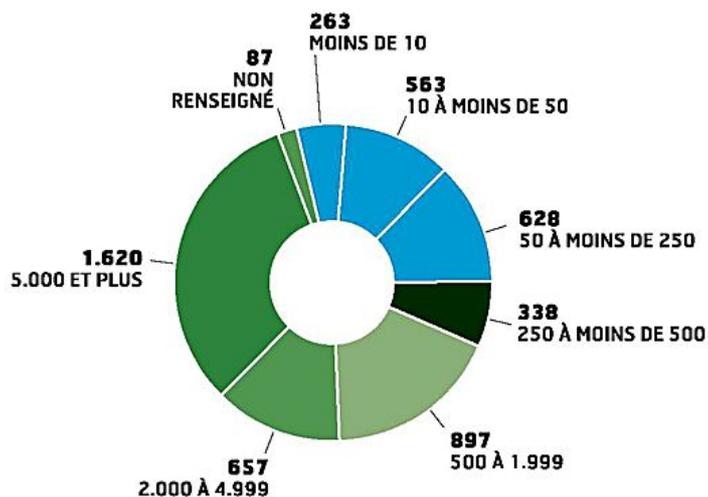
LES CHIFFRES CLEFS DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

LE NOMBRE D'ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES PAR TAILLE EN 2010



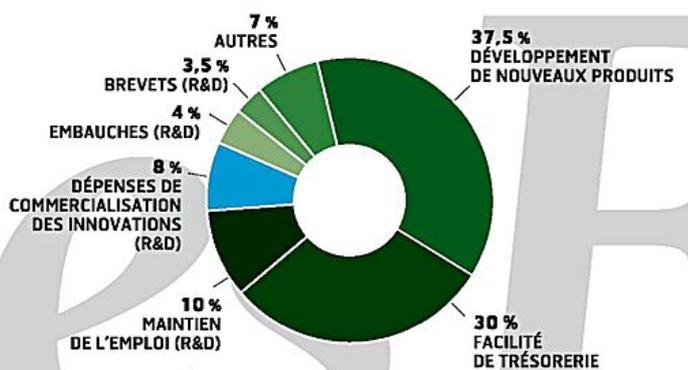
SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, MAI 2012

LES MONTANTS PERÇUS PAR TAILLE D'ENTREPRISES EN 2010
EN MILLIONS D'EUROS, EN 2010



SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, MAI 2012

L'UTILISATION PAR LES ENTREPRISES
COMMENT LE CIR 2011 VA-T-IL ÊTRE PRINCIPALEMENT RÉINVESTI
PAR VOTRE ENTREPRISE ?



« LES ÉCHOS » / SOURCE : ALMA CONSULTING GROUP, JUILLET 2012

Article publié sur le site Lexpress.fr**L'EXPRESS**.fr

TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

En savoir plus : www.alexia.com/siteinfo/Lexpress.fr

Extraction : 14/09/2012 17:03:15
 Catégorie : Actualités générales
 Fichier : piwi-9-12-18060-20120914-474178968.pdf
 Audience : 5300000

http://lentreprise.lexpress.fr/impots-taxes-entreprise/cir-queles-sont-les-depenses-prises-en-compte_35144.html

CIR : Quelles sont les dépenses prises en compte ?

Voici la liste des principales dépenses de recherche engagées par les entreprises dans des projets de R&D et qui peuvent permettre de bénéficier du crédit d'impôt recherche.

Charles-Edouard de Cazalet et Thomas Gross, SOGEDEV pour L'Entreprise.com, publié le Zoom plus Zoom moins Les dépenses éligibles au CIR, sont strictement définies et encadrées par les textes légaux (art.

L244 Quater B du CGI).

Les principales dépenses éligibles concernent : 1.

The screenshot shows the L'Entreprise.com website interface. At the top, there are navigation tabs for 'ACTUALITÉ', 'ÉCONOMIE', 'FINANCIÈRE', 'ENTREPRISE', 'B.B.O.', 'CULTURE', and 'STYLES'. The 'ENTREPRISE' tab is selected. Below the navigation, there is a search bar and a list of categories including 'Créer', 'Gérer', 'Développer', 'Idées Business', 'Management', 'SOLUTIONS BUSINESS', 'SOLUTIONS BUSINESS', 'Outils', and 'PME à l'international'. The main content area displays the article title 'CIR : Quelles sont les dépenses prises en compte ?' and the beginning of the text: 'Voici la liste des principales dépenses de recherche engagées par les entreprises dans des projets de R&D et qui peuvent permettre de bénéficier du crédit d'impôt recherche.' Below the text, there is a 'Zot Zot' logo and a list of eligible expenses: '1. Le montant des dépenses de personnel, au prorata du temps passé à l'activité de R&D'. The right sidebar contains a 'Les + des internautes' section with various links and comments.

Le montant des dépenses de personnel, au prorata du temps passé à l'activité de R&D : Les dépenses de personnel sont prises en compte lorsque les chercheurs et les techniciens de recherche participent directement, intégralement ou non aux projets de R&D.

Les éléments à retenir sont les suivants : les salaires, les avantages en nature, les primes et les cotisations patronales obligatoires (sécurité sociale, assurance chômage, caisses de retraite complémentaire).

En revanche, les cotisations patronales non obligatoires, l'intéressement et la participation au bénéfice (déjà inclus dans les avantages en nature) doivent être exclus du calcul.

Qu'en est-il de leurs qualifications ? Il est nécessaire que l'équipe R&D compte au moins un BAC +5 (ou plus) avec une spécialité dans le domaine scientifique de l'entreprise.

Le collaborateur doit être au moins diplômé d'un BAC+5 pour être considéré comme un ingénieur de recherche.

Article publié sur le site Lexpress.fr

L'EXPRESS.fr

TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

En savoir plus : www.alexacom.com/siteinfo/Lexpress.fr

Extraction : 14/09/2012 17:03:15
 Catégorie : Actualités générales
 Fichier : piwi-9-12-18060-20120914-474178968.pdf
 Audience : 5300000

http://lentreprise.lexpress.fr/impots-taxes-entreprise/cir-quelles-sont-les-depenses-prises-en-compte_35144.html

Quant au statut de technicien de recherche qui travaille en soutien des ingénieurs, le salarié doit avoir un diplôme de niveau BAC+2 minimum.

Le travail doit être valorisé dans le calcul du CIR selon le temps passé sur les projets de R&D.

Il convient de déterminer avec précision le temps strictement affecté à la réalisation d'opérations de R&D du salarié.

Par ailleurs, la rémunération des dirigeants de société affiliés au régime des travailleurs non salariés (TNS) comme les gérants majoritaires de SARL ou d'EURL peut être prise en compte dans la base de calcul, dès lors qu'ils participent aux travaux de R&D et qu'ils respectent les critères de qualification.

En revanche, les dépenses liées au personnel de soutien ne sont pas éligible, car déjà prises en compte à travers le forfait des frais de fonctionnement.

> Bon à savoir : les dépenses concernant les collaborateurs n'ayant pas de diplômes mais qui bénéficient d'un statut d' " ingénieur maison " et ayant une position de cadre dans l'entreprise peuvent être intégrées dans l'assiette du CIR (administration fiscale - rescrit 2010/59 FE du 05/10/2010).

D'après le dernier bilan sur le CIR publié par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), les dépenses de personnel représentent 79 % des dépenses retenues pour le calcul du CIR.

2.

La dotation aux amortissements du matériel acquis neuf et affecté à l'activité de R&D, représentant des biens, meubles et immeubles créés ou acquis à l'état neuf et utilisés directement aux travaux de recherche scientifique et technique, y compris la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes.

3.

Les frais de fonctionnement : depuis le 1er janvier 2011 et en application de l'article 244 quater B du code général des impôts modifié par la loi de finances 2011, le taux du forfait de frais de fonctionnement éligibles à l'assiette du CIR a été réaménagé pour les chercheurs et techniciens.

Ce taux est abaissé à 50% contre 75% auparavant.

A noter, le taux du forfait de frais de fonctionnement correspondant à 200% des dépenses de personnel des jeunes docteurs, pendant les vingt quatre mois qui suivent leur recrutement, est conservé.

Au terme des deux premières années, ce taux retombe à 50%.

> Bon à savoir : les autres dépenses de fonctionnement comme les frais administratifs, les achats de fournitures ou de matière première, ou encore les dépenses du personnel de soutien sont pris en compte uniquement à travers le forfait de frais de fonctionnement.

4.

Article publié sur le site Lexpress.fr

L'EXPRESS.fr

TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

En savoir plus : www.alexa.com/siteinfo/Lexpress.fr

Extraction : 14/09/2012 17:03:15
Catégorie : Actualités générales
Fichier : piwi-9-12-18060-20120914-474178968.pdf
Audience : 5300000

http://lentreprise.lexpress.fr/impots-taxes-entreprise/cir-quelles-sont-les-depenses-prises-en-compte_35144.html

Les frais de propriétés intellectuelles , dépôt et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) : les honoraires versés aux prestataires de conseil, les frais de traduction, les taxes perçues par l'INPI, les frais de maintenance, les dépenses exposées dans le cadre d'actions en contrefaçon, les frais d'assurance peuvent être intégrer dans l'assiette des dépenses du CIR, dans la limite de 60 000 euro par an.

> Bon à savoir : Les dépenses de dépôt, de maintenance, de défense et d'assurance de brevet et COV ne peuvent être prises en compte que si elles ont directement été acquises en vue d'opérations de R&D éligibles et intégrées dans le calcul CIR.

5.

Les dépenses de sous-traitance : Les travaux de recherche confiés à un prestataire peuvent être inclus dans l'assiette des dépenses du CIR si ce dernier a obtenu l'agrément délivré par le MESRe qui permet de s'assurer de son potentiel de R&D.

Depuis le 1er janvier 2012, les dépenses de sous-traitance sont retenues dans l'assiette du CIR dans la limite de trois fois le montant total des autres dépenses de recherche et développement éligibles et dans la limite du plafond déjà mis en place.



Le cahier pratique du cadre-dirigeant



Aides territoriales : les bonnes pratiques pour en bénéficier

Afin d'assurer le développement de leurs activités, environ 6.000 dispositifs de financement public sont proposés par les collectivités territoriales aux entreprises pour les accompagner dans toutes leurs problématiques de croissance (projets immobiliers, matériels et immatériels, emploi et formation). «Les aides territoriales constituent une véritable opportunité pour soutenir de nombreux projets de croissance

des entreprises. Cela à condition de pouvoir bien identifier les différentes aides auxquelles elles peuvent prétendre, leurs modalités mais aussi bien définir leurs projets afin de pouvoir obtenir et sécuriser ces différents dispositifs dans le strict respect de la réglementation en vigueur. Dans ce sens, l'intervention d'experts est recommandée pour accompagner les entreprises dans leurs recherches de financements publics», commentent Charles-Édouard de Cazalet et Thomas Gross, directeurs associés du cabinet Sogedev. Pour en bénéficier de façon optimale, encore faut-il appliquer les bonnes pratiques.



Principales aides disponibles

Il existe différents types d'aides publiques, elles peuvent prendre la forme de subventions, de prêts à taux zéro ou d'exonérations.

- Projets d'investissement immobilier. Aides pour des projets d'extension ou de nouvelles implantations : achat de terrain, construction ou extension de bâtiments...

- Projets d'investissement matériel. Aides pour financer l'acquisition de machines, d'une nouvelle chaîne de production, d'un système informatique industriel, l'amélioration des conditions de travail et participer aux investissements immatériels nécessaires.

- Projets emploi/formation. Votre projet nécessite des recrutements ? Votre développement implique un effort de formation particulier ? Les collectivités territoriales peuvent accorder des aides pour ces démarches et prendre en charge tout ou partie de la formation.

Le montant et les modalités pour obtenir les aides publiques dépendent du lieu d'implantation et de la politique d'aménagement du territoire de chaque collectivité territoriale.

1. Identifier les programmes existants d'après la situation géographique de son projet. Depuis la loi de décentralisation de 2004, le financement des projets d'investissement des entreprises relève des collectivités territoriales. Afin de pouvoir détecter les programmes, il est recommandé de définir la situation géographique de son projet, puis de les rechercher au niveau de sa région, de son département, de sa commune et éventuellement de son groupement de communes. Plusieurs dispositifs peuvent correspondre à sa situation et être cumulables, sauf mention contraire et seulement lorsque les objectifs sont différents.

2. Définir son projet et ses impacts. Il ne doit pas s'agir d'une dépense courante mais d'un projet encourageant l'économie et la compétitivité du territoire. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit le fait qu'un projet peut en cacher un autre ! En effet, un plan de développement peut avoir des répercussions sur l'organisation de son entreprise et ouvrir de nouvelles perspectives. Pour pouvoir en bénéficier pleinement, mieux vaut bien le définir et envisager ses conséquences. À titre d'exemple,

une entreprise achetant une nouvelle machine pour ses activités doit se demander si celle-ci nécessitera de nouvelles recrues, un besoin de formation et de qualification en raison d'une technologie particulière ou encore si elle sera écoresponsable... Si ces pistes se confirment, l'entreprise pourra alors prétendre à d'autres aides.

3. S'adresser au bon interlocuteur... Passé ces deux premières étapes, l'entreprise doit ensuite engager une procédure administrative stricte. Le «réseautage» ne suffit pas pour accéder aux dispositifs. L'institution en charge du programme identifié doit être officiellement informée de ses intentions et de toutes les phases de son projet de développement.

4. ... au bon moment. Avant d'engager toute action (commandes, recrutements...) et afin de constituer ensuite pas à pas son dossier, il est essentiel de respecter la «règle

d'incitativité» fixée par l'Europe : la collectivité ciblée doit recevoir un courrier d'intention de l'entreprise, datant et expliquant son projet et sa volonté de faire appel à elle pour bénéficier d'un dispositif, sous peine de ne rien obtenir par la suite. Si plusieurs collectivités sont visées, les demandes doivent être faites simultanément. La marche à suivre pour monter, déposer puis soutenir son dossier lui est par la suite indiquée.

5. Faire le point sur le cumul autorisé pour l'obtention de plusieurs dispositifs. Une fois la commission passée, 6 mois peuvent s'écouler entre l'annonce de la délibération et l'obtention effective du financement. Dans le cas de l'obtention de plusieurs sources de financement, l'entreprise doit définir le seuil et le bon pourcentage pour le cumul et éviter ainsi tout contrôle et demande de remboursement ultérieur - exigé par l'Europe, l'État français puis la région.

Les leviers d'action du Daf pour financer le déploiement à l'international

Financer son développement à l'international, en dehors ou en plus d'un pool bancaire, c'est pour une PME résoudre l'équation difficile de trouver de l'argent tout en gardant le contrôle décisionnel. La place du Daf dans une telle situation varie selon le type de financements envisagés.

« **P**artir à l'international pour un Daf, c'est avant tout penser à financer cette ambition et le BFR qu'elle induit », résume Yves Pépin, Daf à temps partagé, qui vient de rejoindre Néolux, entreprise spécialisée dans la conception et la commercialisation de diodes électroluminescentes, qui se déploie à l'international. Exporter pour une direction administrative et financière, c'est établir une prévision détaillée tant des différentes dépenses liées à la création d'une cellule export, aux éventuels recrutements, que des investissements en études de marché, prospection, missions à l'étranger, salons professionnels, augmentation des stocks, crédit client, accroissement du BFR... Dans ce cadre, place au Daf proactif. À charge pour lui d'endosser le costume de fonction support lorsque la recherche de financement devient plus stratégique.

PASSER D'UNE LOGIQUE DE COMPTABILITÉ D'ENGAGEMENT À UNE CULTURE CASH

Le rôle du Daf d'une entreprise en voie d'internationalisation passe en priorité par un contrôle de gestion plus précis afin de limiter le BFR et de faire remonter du cash.

Selon Stanislas Grange, associé fondateur d'Eight Advisory, cabinet spécialisé en conseil financier et opérationnel, « bien des PME qui débutent à l'export ne se rendent pas compte de l'importance du cash trap dans certains pays, le cash nécessaire à l'amorçage comme le cash encaissé localement ne sont pas toujours facilement

rapatriables. » Il convient donc bien en amont pour le Daf « de réfléchir à la localisation d'un maximum de coûts, comme le recours à des expatriés, et de valider le mode de remontée des flux, compatibles avec la réglementation locale, avec un objectif – laisser le moins possible de cash dans la structure locale –, et une méthode – piloter de manière hebdomadaire le cash local ».

Coté gestion du poste client, recourir à l'assurance crédit, qui permet de contrer le risque d'insolvabilité des clients, est forcément bien vu des dirigeants, des banquiers, des investisseurs, >>>





» voir exigé. Mais cette couverture des crédits peut limiter le développement commercial, l'assureur n'acceptant pas de garantir au-delà d'un certain niveau. L'excellence opérationnelle ne suffira pas. Il revient au Daf d'intégrer dans la composition du financement deux acteurs méconnus : Coface et Oséo.

NE PAS NÉGLIGER LES FINANCEMENTS PUBLICS

La Coface est surtout identifiée pour son activité de rating, sa notation des entreprises et son activité d'assurance crédit. Elle peut aussi financer la prospection, comme pour Néolux qui a ainsi été présent à un salon international à Dubaï. « Si une PME a besoin d'investir 150 000 euros aux États-Unis, sa première année d'exploitation débouche sur une perte, partiellement prise en charge par l'assurance prospection, avec un remboursement échelonné, au regard du chiffre d'affaires réalisé et de la zone d'implantation », précise Charles-Édouard de Cazalet, directeur associé de Sogedev, spécialiste du financement public.

Même constat pour Oséo, connu mais plutôt sur l'innovation et comme facilitateur de recours à l'emprunt bancaire. « Or, Oséo peut partager avec l'entreprise le risque de l'implantation », martèle Alain Renck, directeur de l'international de la banque publique. « Oséo, c'est la conjugaison d'un prêt bancaire et d'un financement public, qui permet un décalage de remboursement et qui ne nécessite pas de garantie », résume Charles-Édouard de Cazalet. Le Contrat de développement à l'international, réservé aux entreprises de plus de trois ans, va de 40 000 à 300 000 euros. Et le Prêt pour l'export (PPE), qui s'adresse aux jeunes entreprises, jusqu'à 150 000 euros. Ces deux dispositifs, qui peuvent courir durant six ans, servent à financer les investissements immatériels comme l'adaptation d'un produit, ou la communication autour de ce produit... Ou bien encore le recrutement des commerciaux.

Côté garantie des investissements contre le risque économique, la Garantie de projets à l'inter-



AVIS D'EXPERT

JUSTIN WELSTEAD,
associé fondateur d'Eight Advisory

« Appréhender le risque de change est une recherche constante »

Aller à l'international impose d'appréhender le risque de change. Or, « il y a un risque de plus en plus accru d'évolution de change entre l'euro et les autres devises du monde, avance Justin Welstead. Hors zone euro, il revient au Daf de chercher le meilleur équilibre possible en mettant en place des couvertures naturelles (achats dans la même devise que le chiffre d'affaires par exemple) et/ou financières (dettes dans la même devise que les cash flows). » Ainsi, une société qui exporte aux États-Unis mais qui produit en France

pourrait importer certaines matières premières en dollars américains. « Le Daf doit aussi mettre en place un processus de suivi permanent de l'exposition résiduelle au change pour pouvoir déterminer des couvertures court terme à prendre. » S'il s'agit d'une acquisition d'une société toujours hors zone euro, la création de valeur future est sensible à l'évolution des taux de change : « Créer un hedge financier en levant de la dette dans la même devise que les cash flow opérationnels est alors à envisager », conclut Justin Welstead.

national peut intervenir, dans le cas d'un rachat d'entreprise ou de création d'une filiale. Ce fonds garantit à hauteur de 50 % le montant, oscillant de 300 000 à 3 millions d'euros, apporté par la société mère à une filiale hors Union européenne. Le tout pour 0,5 % du montant couvert. En 2011, pour 2 500 filiales créées hors UE, on compte seulement 50 garanties. Regrettable, « d'autant qu'avoir Oséo à ses côtés, c'est aussi rassurer les banques et les fonds de capital-risque, bref, s'ouvrir des portes », analyse Alain Renck. Au-delà d'un certain seuil, que beaucoup d'acteurs situent aux environs de 300 000 euros par an, le recours aux fonds propres et/ou aux investisseurs est nécessaire.

OPTER POUR LA DETTE MEZZANINE OU LE FINANCEMENT À LONG TERME

Dans une recherche d'effet de levier adossé à un business plan, la baisse de l'emprunt bancaire a remis au goût du jour une pratique : la dette mezzanine ou quasi-capital. C'est une dette chère

À noter

ET L'AFFACTURAGE ?

Ce mécanisme, mal vu ou ignoré à l'étranger, risque de susciter la méfiance du client qui ne voudra pas payer un inconnu. Pensez à l'affacturage confidentiel, montage juridique où l'on vend certes ses créances, comme dans l'affacturage classique, mais avec un factor qui délègue au créancier initial toutes ses actions de recouvrement. Cette technique est donc transparente aux yeux de vos clients étrangers.



(15 %) mais qui permet de ne pas diluer son capital. Des fonds d'investissements ont donc créé des véhicules dédiés, reposant sur des obligations convertibles assorties de bons de souscription en actions, tels A Plus Finance ou OC+, gérés par la Caisse des dépôts et consignations. La recherche d'un financement à long terme heurte les entreprises, notamment familiales, en raison de la dilution des pouvoirs. « *Pourtant, la population des investisseurs qui peuvent accompagner une stratégie internationale est importante*, assure Michael Azencot, associé Financière Cambon. *Certains se dédient à une zone ou un pays, comme Cathay Capital pour intensifier sa présence en Chine, lorsque l'entreprise a un business local préexistant. D'autres à un objectif, comme Capital Export, qui requiert que l'entreprise ait démontré sa capacité à vendre à l'international. D'autres, enfin, ne s'intéressent qu'à des secteurs d'activité.* » Fonds français ou étrangers? Tout est question de seuil : les fonds français en capital-risque et en capital-développement se concentrent sur des plages de 2 à 3 millions d'euros.

INVESTIR UN MARCHÉ À L'ÉTRANGER SOUS-ENTEND UN FINANCEMENT SUR PLACE

« *En 2011, plus de 50 % des levées de fonds dépassant les 7 millions d'euros ont été réalisées avec un investisseur étranger* », avance Michael Azencot. « *Pour avoir des alliés, condition essentielle d'une pleine réussite à l'international*, confirme Aurore Saglio, vice-présidente corporate et finance Capgemini consulting et conseiller du commerce extérieur pour la France, *il faut partager le capital avec des gens qui ont intérêt à ce que l'activité se développe bien dans le pays visé.* » Mais les entreprises françaises n'ont pas encore ce réflexe. Pourtant la demande est là : au Brésil avec la Brazilian development bank, équivalent à notre Caisse des dépôts et consignations, en Chine, avec la Bank of China...

Autre avantage d'une entrée d'investisseurs locaux au capital, ce sont bien souvent des familles entrepreneuriales sans appétence pour une prise de pouvoir. « *Dans les Brics, un groupe familial souhaitant ouvrir une filiale peut proposer à ces familles de prendre une participation de 20 % dans la filiale, via des obligations avec engagement de rachat ou de vente à terme* », illustre Stéphane Roubi, associé Ernst & Young Transaction Advisory Services. « *Mais le niveau de sophistication des outils financiers diffère selon la maturité de l'économie du pays – impérativement élevé dans les pays anglo-saxons, simple dans les Brics, où il convient aussi d'éviter des démarches individuelles dans la re-*

Pour aller plus loin

POUR S'IMPLANTER, UNE PME DOIT SAVOIR IDENTIFIER DEUX TYPES DE RISQUE PAYS

« *Il existe deux types de famille de risques : le risque de violence politique et le risque de privation du droit de disposer de son actif* », résume Jean-Luc Debièvre, directeur du département risques financiers et politiques de Gras Savoye, société de courtage d'assurance et de réassurance.

Le risque de violence politique recouvre les cas de dommages et de destructions d'un actif local pour cause de guerre civile, insurrection... Certains pays sont clairement identifiés en la matière. Mais l'analyse ne doit pas s'arrêter là et doit prendre en compte la vulnérabilité liée à la situation locale de l'actif même : « *L'immeuble est plus vulnérable s'il se situe en centre-ville.* »

La seconde famille de risques comprend les confiscations, nationalisations, retraits de licence... « *En ce domaine, certains secteurs d'activités tels l'eau, l'électricité, les transports sont plus vulnérables que d'autres* », souligne Jean-Luc Debièvre, qui recommande au Daf de bien avoir en tête une question : y a-t-il un risque que mon actif en cours de construction disparaisse? Et de consacrer du temps à cette évaluation.



« *Bien des PME qui débutent à l'export ne se rendent pas compte de l'importance du cash trap dans certains pays.* »

STANISLAS GRANGE, ASSOCIÉ
 FONDATEUR D'EIGHT ADVISORY

cherche d'investisseurs – un sponsor local peut en faciliter l'accès», alerte Stéphane Roubi. En ce domaine, « *penser financement est réducteur. Il faut penser réseau local. Et cela est du ressort du dirigeant de l'entreprise et/ou des opérationnels de l'entreprise, pas uniquement du Daf* », estime Aurore Saglio (Capgemini consulting). « *Il revient au Daf de s'approprier les us et coutumes financiers du pays visé* », conclut Yves Pépin.

SAVOIR REDEVENIR UNE FONCTION SUPPORT

Si le Daf doit mettre en place un contrôle de gestion très précis, bien évaluer les coûts, valider l'intérêt de chaque niveau de dépense (siège et pays par pays) et suivre la croissance de chaque pays, il lui revient aussi de justifier d'un éventuel non-recours à la dette bancaire auprès des investisseurs. De plus, « *financer son déploiement à l'international a un coût important et un impact considérable sur l'actionnariat, la gouvernance et l'information à délivrer* », avertit Michael Azencot (Financière Cambon), avec une vertu pour les PME : la nécessaire structuration du reporting financier. C'est donc le Daf qui ressent le plus l'arrivée d'un nouvel investisseur. Pour Aurore Saglio, « *le Daf contrôle et arbitre parmi les différents modes de financement mais ceux-ci, si le projet est bien construit, doivent venir à l'entreprise. Cela relève du stratégique, donc d'un business leader* ». Le Daf ne peut ni ne doit assumer seul la structuration du financement d'un déploiement international. ● FLORENCE LEANDRI

Financement public pour les PME : identifier, maîtriser, sécuriser et optimiser

PAR CHARLES-ÉDOUARD DE CAZALET ET THOMAS GROSS,

COORDONATEUR LIBÉRI ET DIRIGEANTS DU CABINET SOGEDEV

Afin d'assurer le développement de leurs activités, les entreprises peuvent se financer de façon autonome ou par l'intermédiaire de tiers (levée de fonds, prêts...). En période de crise, ces ressources peuvent parfois manquer et venir contrarier leurs projets. Or, de nombreux dispositifs de financement public sont à leur portée pour soutenir leurs activités ! Toutefois, face à leur complexité, professionnels et entrepreneurs peuvent parfois s'y perdre et laisser passer de belles opportunités par manque d'information ou de temps.

Un point s'impose sur les dispositifs de financement public à la portée des entreprises, mais aussi sur le rôle à jouer, dans ce cadre, par les experts comptables.

LES ENJEUX

Pour l'expert comptable

L'expert comptable guide le dirigeant dans toutes les étapes de la vie de son entreprise pour lui permettre de développer au mieux ses activités. Il peut ainsi intervenir tant sur des aspects comptables que fiscaux et notamment sur les aides dont peuvent bénéficier ses clients.

Or, ces dispositifs publics s'avèrent parfois aussi vastes et complexes que les problématiques et les situations rencontrées par les entrepreneurs. À titre d'exemple, un expert comptable peut être amené à se pencher sur le cas d'une entreprise innovante à la recherche de financements pour soutenir ses activités de recherche et développement (R&D) : plusieurs dispositifs publics peuvent lui être conseillés, à condition d'en avoir connaissance et de disposer des compétences techniques et de l'expertise nécessaires pour bien analyser l'activité de son client, identifier la nature des projets innovants réalisés et leur éligibilité...

Pour les entreprises

Du côté des entrepreneurs, il existe un réel besoin d'accompagnement pour surmonter les obstacles rencontrés dans la mise en place des aides publiques.

Selon la dernière étude réalisée par le cabinet, pour 28 % des PME interrogées, le manque de temps est le principal frein à l'utilisation de ces aides, suivi du manque de compétences en interne pour 11 %, puis du manque d'information pour 6 % (Sogedev, étude basée sur un audit de 206 PME réalisé entre juillet et septembre 2011).

Il est à signaler que parmi les PME interrogées qui ne sont pas bénéficiaires d'aide publique, 2/3 affirment qu'elles feraient appel à un prestataire pour les accompagner si elles devaient un jour s'engager dans cette démarche. Ainsi, 1/3 confierait cette mission à leur cabinet d'experts comptables et 29 % délégueraient ce dossier à un cabinet de conseil spécialisé.

Un service de conseil et un accompagnement sont donc attendus. Dans un contexte économique difficile, il est important d'accompagner ces dirigeants qui dynamisent l'économie et créent des emplois.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Les cabinets de conseil en financement public possèdent l'expertise nécessaire qui permet de sécuriser les demandes de financement dans les dossiers pointus.

Une véritable complémentarité entre les deux professions se met en place : un cabinet de conseil en financement public peut accompagner l'expert comptable dans ses missions et l'entreprise dans son développement. Cette tendance devrait se confirmer ces prochaines années en raison de la demande croissante des entreprises cherchant de tels dispositifs pour pouvoir se développer malgré un contexte économique difficile.

LES DISPOSITIFS PUBLICS EN FAVEUR DE L'INNOVATION

Panorama

Le statut de jeune entreprise innovante (JEI), le crédit d'impôt recherche (CIR) ou encore les aides accordées par Oséo Innovation représentent aujourd'hui les principales mesures concrètes pour stimuler l'effort de R&D des entreprises.

Le statut « Jeune entreprise innovante »

► Créé en 2004, le statut JEI représente un véritable soutien à l'égard des entreprises qui débute. Il ouvre en effet droit à des avantages fiscaux (exonérations d'impôt sur les sociétés sur les 2 premiers exercices bénéficiaires) et sociaux (exonérations dégressives de certaines charges patronales pour les salariés affectés à la R&D), pendant les 8 premières années de l'entreprise.

► Pour prétendre à ce statut, il faut satisfaire quatre conditions (CGI art. 44 sexies-0 A) :

- être une PME de moins de 8 ans et réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou un total de bilan inférieur à 43 M€ ;
- être créée ex-nihilo (absence de reprise d'activité existante, de fusion ou d'acquisition...);
- disposer d'un capital social composé directement ou indirectement à 50 % par des personnes physiques ;
- engager des dépenses de R&D représentant au moins 15 % des dépenses totales de l'exercice

considéré ; les dépenses éligibles sont strictement définies et encadrées par des textes légaux (CGI art. 244 quater B-I).

Le crédit d'impôt recherche

Autre financement phare, le crédit d'impôt recherche peut permettre aux entreprises d'obtenir un financement partiel de leurs travaux de R&D pouvant aller jusqu'à 40 % des dépenses réalisées, sous forme de remboursement ou de réduction d'impôt sur les sociétés.

► Le CIR est à calculer chaque année, à condition de réunir les critères d'éligibilité en vigueur :

- démontrer l'innovation technologique de son programme de R&D. En effet, les travaux doivent résulter de la conception ou de l'amélioration d'un produit, d'un procédé ou encore d'un process. Les opérations effectuées visent à soulever des incertitudes techniques et reposent sur une technicité qui se démarque du savoir-faire commun ;
- justifier l'assiette des dépenses de R&D éligibles au dispositif. Les dépenses éligibles au titre du CIR sont strictement définies et encadrées par les textes légaux (CGI art. 244 quater B). Les principales dépenses éligibles concernent les charges salariales du personnel affecté à la R&D, le montant des amortissements du matériel utilisé, les frais de sous-traitance, les frais de brevets et de leur défense ainsi que les frais de veille technologique.

► Le remboursement immédiat de la créance de CIR est accordé aux PME (au sens européen) et à certaines sociétés devant remplir des conditions très strictes :

- les sociétés bénéficiant du statut de JEI (voir ci-avant) ;
- les entreprises créées à compter du 1^{er} janvier 2004 et dont le capital social est composé directement ou indirectement à 50 % par des personnes physiques, ou détenu à 50 % par des sociétés de capital-risque, des fonds communs de placement à risques (FCPR), des sociétés de développement régional, des sociétés financières d'innovation ou unipersonnelles d'investissement à risque (à condition qu'il n'y ait aucun lien de dépendance avec l'entreprise déclarante). Ces entreprises pourront demander le remboursement immédiat du CIR uniquement au titre de l'année de création et des 4 années suivantes ;

- les entreprises ayant subi une procédure de sauvegarde, un redressement ou une liquidation judiciaires peuvent bénéficier du remboursement immédiat du CIR non utilisé à partir de la date du jugement ;
- les entreprises créées dans les 2 ans devront prouver l'existence de leurs dépenses de R&D en apportant les pièces justificatives à leur demande de remboursement immédiat de CIR.

Cette mesure permet de récupérer rapidement les créances fiscales. Les autres entreprises doivent, quant à elles, attendre 3 ans pour le remboursement de leur CIR.

Oséo Innovation

Enfin, Oséo Innovation propose, sous forme de subventions ou de prêts à taux zéro, des dispositifs d'aides couvrant une partie des risques financiers liés à leurs futurs projets innovants. L'entreprise doit justifier sa demande en fournissant un certain nombre d'éléments d'ordre commercial, juridique, technique et financier, en fonction du type de financement souhaité.

Au-delà des dispositifs, la complexité de la législation

Contexte

Différentes réformes, mises en place notamment par les lois de finances et de finances rectificatives, rendent souvent complexe l'accès aux financements publics de l'innovation. Passée la première difficulté consistant à identifier la multitude d'aides existantes et à en maîtriser les spécificités, la prise en compte de ces nouveaux aménagements risque encore de venir alourdir les démarches.

..... E X E M P L E S

- Des aménagements ont été apportés au statut JEI après le tollé provoqué par le « coup de rabot » de la loi de finances 2011.

En effet, celle-ci avait initialement prévu deux principales modifications dans son application, incluant un mode de calcul dégressif des exonérations de cotisations URSSAF dès la cinquième année d'existence de l'entreprise et un plafonnement des exonérations de charges.

Même si le principe de dégressivité des taux d'exonération de cotisations sociales est conservé,

il a été néanmoins réaménagé par la loi de finances rectificative pour 2011, redevenant plus intéressant pour les JEI qui bénéficient déjà du statut, avec les taux d'exonération suivants :

- 80 % la cinquième année contre 75 % ;
- 70 % la sixième année contre 50 % ;
- 60 % la septième année contre 30 % ;
- et 50 % la huitième année contre 10 %.

- De même, le CIR a été profondément réformé par la loi de finances 2011, et jusqu'à ce jour non rétabli, au niveau des taux de financement des travaux pris en charge, des plafonds de dépenses de sous-traitance ou encore du remboursement anticipé.

Nécessité d'une expertise

Ainsi, les cabinets d'expertise comptable doivent être encore plus vigilants vis-à-vis du financement de l'innovation si leur clientèle souhaite y faire appel.

En effet, une expertise technologique, fiscale et financière est plus que jamais indispensable pour garantir la bonne constitution des dossiers de demandes d'aides publiques et le respect des critères d'éligibilité. Ces derniers exigent toujours une connaissance technique et technologique pour appréhender les problématiques spécifiques rencontrées dans chaque secteur d'activité et surtout une parfaite maîtrise de la législation en vigueur dans le domaine de la fiscalité.

LES AIDES TERRITORIALES À L'INVESTISSEMENT

Une grande diversité de dispositifs est proposée

Depuis la loi de décentralisation de 2004, le financement des projets d'investissement des entreprises relève des collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs groupements). Ces dernières disposent de fonds consacrés au soutien de l'économie locale, visant à encourager le développement des entreprises présentes sur leur territoire. Chaque instance définit son propre règlement d'attribution, suivant ses objectifs.

Les aides territoriales peuvent prendre la forme d'avances remboursables, de subventions, de prêts bonifiés ou d'autres avantages, dont les taux varient en fonction de la taille de l'entreprise, du territoire sur lequel elle est implantée...

On estime ainsi à environ 6 000 le nombre de dispositifs sur le territoire français liés :

- aux projets d'investissement immobilier (achat de terrains, extensions, nouvelles implantations...);
- aux projets d'investissement matériel et immatériel (nouveaux équipements, amélioration des conditions de travail...);
- à l'emploi et la formation (plan de recrutement, effort de formation nécessaire à la réalisation d'un projet);
- à la croissance internationale (participation à un salon, recrutement d'un cadre export, implantation...).

En fonction de la nature du projet soutenu, différentes aides peuvent être cumulables. Il convient alors d'avoir une bonne connaissance de la politique de développement économique des territoires pour mettre en place la demande d'aide(s) adéquate(s), en fonction des objectifs définis.

Préparer un dossier technique et financier solide

► La première étape, pour les entreprises, consiste à bien définir leurs projets d'investissement. Par exemple, « est-ce que l'achat de telle machine va entraîner la formation ou le renforcement de l'équipe ? ».

► Ensuite, il est nécessaire d'identifier les différents dispositifs aux alentours de leur implantation. Il faudra également que l'entreprise se renseigne sur les modalités des programmes d'aides et les procédures administratives à engager. En effet, c'est sur la base d'un dossier technique et financier précis, accompagné d'un prévisionnel présentant la pérennité de l'investissement, que ces aides sont attribuées.

► Enfin, un travail de suivi administratif est à mener une fois le dossier déposé, notamment pour la délibération du jury.

LES AIDES AU DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

La stratégie de croissance internationale d'une entreprise peut être financée grâce au soutien de différents acteurs économiques qui interviennent tant au niveau national que régional, à travers l'attribution de subventions ou la mise en œuvre de mesures fiscales.

Aides des collectivités territoriales

Soucieuses de la croissance de l'économie locale, de l'emploi et du dynamisme de leur territoire, les collectivités accordent des aides à l'export aux entreprises implantées localement. La participation à un salon à l'étranger, le recrutement d'un cadre export, la mission de conseil ou encore l'implantation sont autant d'opérations pouvant être prises en charge.

Assurance prospection

La Coface propose une garantie aux PME qui désirent entreprendre des démarches de prospection sur les marchés extérieurs. L'assurance prospection permet de couvrir une partie des risques financiers, liés aux actions de prospection à l'étranger, et peut représenter jusqu'à 80 % du budget déterminé.

Parmi les opérations couvertes figurent les frais de personnel, de marketing (salons, plaquettes...), de prestation de conseils, d'administration ou encore les frais techniques d'adaptation de produits.

Cette assurance est remboursable en cas de succès du développement commercial sur la zone export garantie.

Le crédit d'impôt prospection commerciale (CIPC)

Le CIPC peut financer jusqu'à 50 % des dépenses d'une entreprise en matière de prospection commerciale, sous forme de remboursement de crédit d'impôt ou d'une réduction de l'impôt sur les sociétés.

Pour obtenir ce financement, l'entreprise doit recruter un salarié affecté au développement de cette activité.

La nature des dépenses éligibles porte sur :

- les frais de déplacements des commerciaux pour leur prospection à l'étranger ;
- la collecte d'informations sur les marchés extérieurs (étude de marché, conseils à l'export...);
- la promotion de la gamme à travers des dépenses de publicité et de communication (frais de participation à des foires et des salons...);
- les indemnités versées aux volontaires internationaux en entreprise (VIE).

Plafonné à 40 000 €, le CIPC est accordé pendant les deux années qui suivent le recrutement.

L'essentiel

- ▶ Il existe un vrai rôle à jouer par les experts comptables en matière d'accompagnement des entreprises tant les dispositifs sont complexes et la demande forte.
- ▶ Pour l'innovation, les entreprises ont à leur disposition le statut JEI, le CIR et les aides d'Oséo Innovation.
- ▶ Pour investir, elles peuvent compter sur les aides territoriales.
- ▶ Et pour se développer à l'international, en plus des aides des collectivités, il existe le CIPC et l'assurance de la Coface.



CRÉATION D'ENTREPRISE PME INNOVANTES

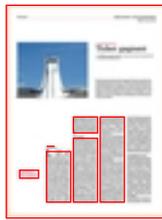
Le capital-développement

Ticket gagnant

Les PME recourent de plus en plus aux fonds d'investissement en capital-développement

Moins d'emprunts, plus de capitaux propres, telle est la nouvelle donne, conséquence directe de la crise. Les PME qui veulent grandir, et n'ont pas l'autofinancement nécessaire, se tournent alors vers les fonds de capital-développement, actuellement en plein essor. Une option qui passe par une bonne compréhension du caractère collaboratif d'un tel projet, qui implique plusieurs acteurs. Entre ce qu'il apporte, ce qu'il empêche et ce qu'il implique, le dirigeant doit jongler avec de nombreux éléments pour montrer de la souplesse tout en maintenant le cap qu'il s'est fixé.





Les investissements en capital-développement croissent en moyenne de 14 % par an depuis 2000

Par **Mathieu Neu**

Lancement d'un nouveau produit, expansion géographique d'une offre, projet de croissance externe... De plus en plus, les acteurs du capital-développement répondent présent pour soutenir des initiatives destinées à donner un nouvel élan à une PME. Les bilans chiffrés dressés par l'Association française des investisseurs en capital (Afic) témoignent d'un net essor dans ce domaine. Les investissements en capital-développement croissent en moyenne de 14 % par an depuis 2000. Ils représentaient 695 millions d'euros en 2004, puis 1310 millions d'euros en 2007. Puis les années de crise économique n'ont pas freiné cette progression, bien au contraire. Confrontées aux réticences des banques à accorder des crédits, les entreprises sont en effet toujours plus nombreuses à bénéficier de cette solution de financement. Les montants atteignent 1653 millions d'euros en 2008, 1798 millions d'euros en 2009, et 2310 millions d'euros en 2010. 916

sociétés avaient alors recours au capital-développement, contre 779 en 2009, 707 en 2008, et seulement 557 en 2007. À la fin 2010, 52,9 % des entreprises investies par des solutions de capital-investissement étaient accompagnées par le capital-développement. À l'inverse, le capital-risque affiche des montants en baisse depuis 2008.

Projets réfléchis

Le capital-développement est le plus souvent exercé au moyen d'un fonds géré par une société de gestion, via une société d'investissement, ou au travers d'un holding financier. Le fonds associe investisseurs souscripteurs et gestionnaires dans le cadre d'un contrat. Ces derniers investissent progressivement dans l'entreprise qu'ils accompagnent, au fur et à mesure de ses besoins, essentiellement au cours des 5 premières années. Ils perçoivent en retour une commission de gestion sur les actifs. Au-delà d'un seuil minimum, il est également intéressé à la plus-value générée. Les relations entre le gestionnaire et le dirigeant d'entreprise sont régies dans un pacte d'actionnaires qui traite des questions de gouvernance, des droits attachés aux actions détenues, qu'il s'agisse de la rétribution sous forme de dividende, de la plus-value à la revente ou des droits de vote. À l'instar des acteurs du capital-risque, les sociétés de capital-développement accompagnent ainsi des dirigeants qui veulent propulser leur entreprise à un échelon supérieur. Cette solution finance des projets de croissance de PME déjà établies, qui ne veulent ou ne peuvent pas recourir à l'endettement car elles sont de taille trop modeste, qui ne bénéficient pas d'un

historique financier suffisant, ou qui se retrouvent trop exposées à certains risques sectoriels. Bien qu'il conserve généralement le contrôle de son organisation, le chef d'entreprise peut alors réaliser sa stratégie de croissance organique ou externe. 97 % des financements en capital-développement sont inférieurs à 15 millions d'euros.

A contrario, les capital-risqueurs financent le plus souvent de jeunes sociétés innovantes en très forte croissance, qui n'ont parfois que quelques mois d'existence et qui sont capables d'atteindre 25 millions d'euros de chiffre d'affaires en 5 à 8 ans. Dans ces cas-là, les capital-risqueurs concentrent leurs interventions sur les secteurs des technologies de l'information et de la communication, les biotechnologies, ou les innovations relatives à l'aéronautique et au développement durable.

Les capital-développeurs, eux, ciblent plutôt des entreprises matures et rentables. Par le passé, bon nombre de fonds de ce type visaient des sociétés ayant fêté leurs cinq années d'existence, réalisant au minimum 5 millions d'euros de chiffre d'affaires et dégageant 5 % de bénéfice net au moins. Aujourd'hui, le secteur se caractérise par certaines mutations rendant les critères d'accès moins sévères. *"De nombreux acteurs du capital-risque se sont orientés vers le capital-développement au cours des deux ou trois dernières années"*, constate Patrick Vignaud, partenaire associé de Aelios Finance, une société spécialisée dans l'accompagnement d'entreprises pour les levées de fonds. Parmi les nouveaux acteurs, on peut aussi citer les fonds régionaux qui se multiplient. En conséquence, une PME porteuse d'un projet convain-



cant peut désormais trouver un financement en capital-développement, quelles que soient sa taille et son activité. Philippe Letellier, directeur de l'innovation de l'Institut Mines-Télécom, ajoute qu'étant de plus en plus financières, *"les grandes entreprises ont une aversion au risque croissante. Mais la notion de risque est inhérente à l'innovation. En conséquence, elles ne maîtrisent plus directement les nouveautés techniques, et comptent de plus en plus sur les activités de recherche et développement des petites structures. Ces dernières ont alors besoin de soutiens financiers importants"*. En l'absence de crédits bancaires suffisants, le capital développement devient donc un levier de choix pour mener à bien les projets.

Accompagnateurs de choix

Cet essor s'inscrit dans un contexte où les initiatives pour l'apport de financements se multiplient, à l'image de la naissance d'Oseo Industrie, filiale récente de l'établissement financier public dotée d'environ 1 milliard d'euros de fonds propres. *"Bon nombre de PME placent tous leurs moyens dans la croissance de leur activité, dans le recrutement. Mais les fonds disponibles sont bien souvent insuffisants. Cette catégorie de société est plus que jamais à la recherche de soutiens extérieurs"*, confirme Charles-Edouard de Cazalet, directeur associé et cofondateur de la société de conseil en financement public Sogedev. *"L'État doit plus que jamais soutenir les efforts qu'il a récemment faits en la matière"*, estime Bruno Fuchs, commissaire général de l'événement Planète PME.

Les collectivités territoriales se montrent ainsi actives en matière de capital-développement. Avec la créa-



"Les grandes entreprises ne maîtrisent plus directement l'innovation, et comptent de plus en plus sur les activités de R et D des petites structures. Ces dernières ont alors besoin de soutiens financiers importants." Philippe Letellier, Institut Mines-Télécom.

tion dès 2010 du fonds Jeremie (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises), la région Auvergne avait été l'une des plus précoces dans la mise en place de solutions de financement alternatives. L'initiative est soutenue par l'Union européenne via le Fonds européen de développement régional (Feder) et géré avec la Chambre de commerce régionale. Plus de 5 millions d'euros ont été apportés à une centaine de sociétés. Bien plus en amont, l'Institut régional d'investissement industriel, créé il y a 30 ans en région Midi-Pyrénées, a ouvert la voie dans ce domaine, en partenariat avec la région Aquitaine, la Caisse des dépôts et les banques. Mais l'orientation du fonds vers le capital-développement des entreprises industrielles est une évolution assez récente. Aujourd'hui, l'Institut gère quelque 100 millions d'euros d'actifs dans le Grand Sud-Ouest et investit environ 10 millions d'euros par an en moyenne. D'autres régions ont franchi le pas de la constitution de fonds souverains, entièrement contrôlés par la collectivité. Les Pays de la Loire ont ainsi mis sur pied le projet Investissement pour le développement des entreprises et de l'emploi (Idee), un fonds détenu à 100 % et dont le capital a été porté à 5 millions d'euros. De quoi réaliser des interventions de 100 000 à 500 000 euros.

Parmi les projets de croissance qui tirent avantage du capital-développement, l'expansion à l'international, une étape où les obstacles et différents coûts sont souvent sous-estimés. Une étude publiée en 2011 par Ernst &

Young, et intitulée *"What lies beneath? The hidden costs of entering rapid-growth markets"*, révèle que ces problématiques sont souvent insuffisamment anticipées. Chine, Inde et



Mexique sont les trois marchés les plus convoités. Les entreprises envisagent aussi d'explorer des terrains moins conventionnels. Les directeurs financiers citent parmi les projets d'investissement l'Indonésie, la Thaïlande, la Pologne, la Roumanie ou l'Ukraine. Parallèlement, l'enquête souligne précisément que les sociétés sont nombreuses à sous-évaluer les coûts réels d'investissement sur ces marchés en croissance rapide. 36 % des dirigeants interrogés ont reconnu que le total des coûts d'investissement sur les marchés en croissance rapide avait dépassé le budget anticipé. Quant aux délais, ils sont encore plus problématiques : pour 43 % du panel, les investissements n'ont pas été réalisés selon le calendrier prévu. Les coûts liés au développement international sont multiples : coûts de financement, coûts liés au mode d'entrée sur le marché choisi, coûts opérationnels, coûts de la conformité réglementaire ou encore coûts en capital humain. Autant d'écueils plus faciles à gérer lorsque l'entreprise est accompagnée d'un capital-développeur aguerri.

Dans la liste des accompagnements

financiers possibles en dehors des circuits bancaires traditionnels, la piste boursière est également évoquée. Mais pour l'Afrique, si dans les deux cas, l'entreprise doit mettre en place un système

de reporting financier performant, avec un parcours boursier, la fréquence de la communication financière réglementée et l'implication personnelle du dirigeant dans ces attributions consomment une grande partie de son temps disponible. Il est aussi soumis aux objectifs de rentabilité souvent de court terme d'une multitude d'investisseurs boursiers, ainsi qu'à une rotation complète de son capital tous les ans. A

contrario, les professionnels du capital-investissement apportent une assistance stratégique de proximité et bénéfique à l'entreprise grâce à la diversité de leurs compétences et de leurs réseaux. A cela s'ajoutent une vision et un engagement de moyen terme qui permettent de faire face ensemble aux aléas économiques. Le cycle moyen de participation est supérieur à 5 ans.

Cibler et charmer

Tous les capital-développeurs se valent-ils ? Par souci de sécurité et de garanties, le recours à une organisation disposant de fonds publics est souvent souhaité par les dirigeants, plus encore dans les périodes économiques tendues. L'État multiplie les accompagnements dans ce domaine. La société FSI Régions, rencontre ainsi un franc

**Cette solution finance des projets de croissance
de PME déjà établies, qui ne veulent ou ne peuvent pas
recourir à l'endettement**



succès en raison de son caractère public et de sa forte capacité d'intervention en capital-développement. L'organisation a pour souscripteurs le Fonds stratégique d'investissement, la CDC Entreprises, Oseo et la Banque européenne d'investissement. Une configuration qui lui donne une puissance financière en croissance constante. FSI Régions a ainsi conclu près d'une centaine de nouveaux investissements en 2011. Environ 70 % de ses interventions se font en capital-développement, et 30 % en capital-transmission. Les fonds propres apportés varient de 150 000 euros et 3 millions d'euros. L'organisation opère dans des PME de tous secteurs d'activité sur l'ensemble du territoire hexagonal, à travers des bureaux implantés à Paris, Lille, Nantes, Lyon, Dijon, Montpellier et Toulouse. Certains critères doivent être respectés pour faire partie des heureuses élues du fonds. La PME doit avoir au minimum trois ans d'existence et réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 2 millions d'euros. FSI Régions refuse par ailleurs d'accompagner les entreprises dont l'activité peut porter atteinte à son image. La société publique reste en moyenne 7 à 8 ans aux côtés des PME qu'elle accompagne, une durée supérieure aux pratiques habituelles dans ce domaine. *"Les efforts entrepris par la sphère publique pour soutenir le capital-développement étaient attendus depuis longtemps par les entreprises. Il est essentiel de poursuivre ces projets, notamment dans la période actuelle où la croissance globale reste très faible"*, souligne Bruno Fuchs.

Mais séduire les capital-développeurs

Les sociétés de capital-développement apportent des fonds, mais aussi un savoir-faire. Leur implication suppose donc la discussion de la stratégie, le fait de rendre des comptes

n'est pas simple. Les contacts professionnels (entrepreneurs, conseils, banquiers...) peuvent être des intermédiaires intéressants pour être recommandé auprès d'investisseurs. L'Afic est un autre tremplin qui permet, dans un premier temps, d'identifier les fonds opérant à proximité, et de recueillir des informations pour savoir si le profil de la société peut attirer leur attention. Enfin, les conseillers en levée de fonds forment une autre piste pertinente. Ils permettent d'obtenir des détails précieux sur le potentiel du projet à soutenir. Les entreprises qui se tournent vers ces interlocuteurs se voient remettre une sélection de fonds à même de les accompagner, puis bénéficient d'une aide pour le montage des dossiers.

Dès les premiers contacts, le capital-investisseur se penche sur les masses financières des bilans, mais va surtout s'intéresser à la nature de l'entreprise, à son dirigeant, son marché, son équipe, ses perspectives, ses objectifs stratégiques. Les conseillers en levée de fonds recommandent aux entrepreneurs de préparer une présentation structurée en trois parties de durée égale, portant d'abord sur les ambitions à 5 ans, puis sur les réalisations qui ont fait l'intérêt de la société, avant de détailler un plan de route correspondant aux 18 mois à venir.

La démarche de séduction, aussi importante soit-elle, ne doit toutefois pas faire oublier un autre point essentiel : s'assurer que les intentions du fonds sont conformes à celles de l'entreprise

soutenue. La plupart des fonds sont interventionnistes. Après de nombreux audits – financier, juridique, technologique –, le feu vert signifie que les investisseurs croient au potentiel de développement de l'entreprise. Tant qu'ils seront actionnaires, tous les efforts seront mis en œuvre pour optimiser la croissance. D'où l'intérêt de rechercher en amont des compétences et des objectifs en accord avec ceux de la PME. Les sociétés de capital-développement apportent des fonds, mais aussi un savoir-faire, une expérience, un réseau. Leur implication suppose donc la discussion de la stratégie, le fait de rendre des comptes. Le management de la PME peut lui aussi être amené à changer. *"L'équilibre dans lequel s'exerce une telle collaboration de long terme avec*

un capital-développeur demande de la vigilance et une vision stratégique précise", prévient Bruno Fuchs. Enfin, l'attention doit également être portée sur les scénarios de sortie. Certains pactes d'actionnaires prévoient des garanties de retour sur investissement. Si la plus-value est inférieure aux chiffres prévus, c'est l'entrepreneur qui compense. D'autres montages financiers prévoient l'émission d'obligations converties en actions au profit du fonds si les montants prévisionnels ne sont pas atteints. ■

CHIFFRES REVELATEURS —

Capital-développement Une croissance continue

Les montants investis en capital-développement atteignent 1653 M€ en 2008, 1798 M€ en 2009, et 2310 M€ en 2010. 916 sociétés avaient alors recours à ce mode de financement, contre 779 en 2009, 707 en 2008, et seulement 557 en 2007. À la fin 2010, 52,9 % des entreprises investies par des solutions de capital-investissement étaient accompagnées par le capital-développement.

A lire également

lenouveleconomiste.fr
Finance > Capital investissement > Service Urgences > n° 1615 - 31 mai 2012



Afic (Association française des investisseurs en capital); Feder (Fonds européen de développement régional); Idee (Investissement pour le développement des entreprises et de l'emploi); RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

Bruno Fuchs

commissaire général de l'événement Planète PME*

“Renforcer la communication sur le capital-développement”

Quels sont les temps forts de l'édition 2012 de Planète PME?

Nous fêtons cette année le dixième anniversaire de ce rendez-vous. A cette occasion, nous avons voulu mettre l'accent sur deux points particuliers. D'une part, nous nous attardons sur le développement de l'entreprise dans un contexte où la conjoncture économique n'est pas bonne. Différents acteurs sont ainsi mis autour de la table, dont les agences publiques de soutien, pour apporter des éléments clés sur le financement, la formation, l'orientation internationale, l'innovation, ou la RSE. À travers ces thématiques, l'idée est d'évoquer des solutions très concrètes pour développer son activité.

Le deuxième volet sur lequel nous nous focalisons est d'ordre institutionnel et politique. L'événement intervient alors qu'un nouveau gouvernement prend les rênes du pouvoir. D'autres nouveautés seront mises en exergue, comme la coupe de France des entrepreneurs qui s'est déroulée en région pendant plusieurs mois. La finale a lieu à Planète PME. Un “business quick meeting” se tient également. Il s'agit d'une manière originale pour quelque 200 chefs d'entreprise de rencontrer dans un temps très court d'autres dirigeants, à l'image d'un speed dating, afin de créer des synergies ou des partenariats. Au terme de l'exercice, chacun peut ainsi se retrouver avec une dizaine de cartes de visite ciblées et

qualifiées. Parallèlement se tiennent de nombreux autres événements de ce type. Les visiteurs sont essentiellement des chefs d'entreprise. Nous tenons à répondre de façon très concrète à leurs préoccupations.

Comment se porte le moral des dirigeants de PME par rapport aux solutions de financements?

Dans ce domaine, les tensions sont toujours assez fortes. En raison de la situation économique, les banques se montrent très prudentes. Elles sont très sélectives sur les projets qu'elles soutiennent, tout comme les capital-risqueurs. Il y a un filtre à l'entrée qui est plus important que par le passé. Des solutions alternatives, comme le capital-développement, peuvent tout à fait être amenées à prendre de l'importance. Cette piste est clairement favorisée à l'heure actuelle pour donner de l'essor aux activités des entreprises.

Les questions liées aux financements sont d'ailleurs abordées à l'occasion de la journée Planète PME. Nous sommes conscients de l'aspect crucial de ce domaine, c'est pourquoi nous y accordons une place essentielle.

Le capital-développement est-il aujourd'hui suffisamment connu et soutenu?

Au sein du grand public, c'est une notion assez floue. Mais dans l'univers des chefs d'entreprise qui cherchent des financements pour un important développe-

ment, c'est une alternative relativement bien connue. Pour autant, le dirigeant ne saura pas forcément vers quels acteurs se tourner pour étudier la pertinence d'un tel projet. Les acteurs publics comme les chambres de commerce ont beaucoup contribué à faire connaître cette solution pour les PME. Le lien entre l'information et les PME doit toutefois être renforcé pour ce qui est des modalités dans lesquelles s'exerce ce type de projets, et des conditions qu'il implique pour tous les professionnels engagés dans une telle démarche. L'un des défis du nouveau gouvernement est de mener un travail important de communication sur ce plan.

* le 28 juin 2012, au Palais des Congrès de Paris. Plus de 10000 visiteurs attendus, une centaine d'exposants.

M.N.



ORGANISMES

Financer sa croissance à l'export sans se ruiner

Engager une démarche export coûte cher. Entre les frais de prospection, le coût d'adaptation des produits... la facture grimpe vite. Tour d'horizon des solutions de financement.

Partir à la conquête de l'international n'est pas qu'une question de volonté, c'est aussi une affaire de moyens. La démarche coûte cher, il faut se rendre sur place, explorer le marché, adapter ses produits aux normes et contraintes techniques, payer des juristes pour bétonner le contrat. « *Au final, l'addition peut être importante* », pointe Thomas Gross, directeur associé du cabinet de conseil en financements publics Sogedev. Mieux vaut avoir les reins solides pour supporter cette charge, d'autant que le retour sur investissement n'est jamais immédiat, mais exige au contraire une bonne dose de patience.

Solliciter un prêt pour l'export

Pour commencer, il est conseillé d'aller frapper à la porte d'Oséo. Cet organisme propose plusieurs types de prêts et de garanties bancaires. L'an dernier, 1.500 entreprises ont bénéficié de son appui dans le cadre d'une démarche internationale. L'un de ses dispositifs phares est le prêt pour l'export (PPE), un financement qui a vocation à prendre en charge l'ensemble des dépenses engagées (prospection, adaptation des produits, recrutements, dépenses marketing, etc.). Son montant peut aller jusqu'à 150.000 euros, avec une durée de remboursement de six ans. Il offre en outre le gros avantage d'être



Des organismes, comme Oséo, proposent plusieurs types de prêts sans garantie ni caution personnelle.

accordé sans garantie. L'entreprise Gorgy Timing, qui conçoit des équipements horaires de haute précision, notamment utilisés dans le contrôle aérien, y a eu recours à deux reprises, pour s'implanter en Chine, en Russie et dans les pays du Golfe. Grâce à ce coup de pouce, elle a conforté ses positions à l'export, qui totalisent aujourd'hui 50 % de son chiffre d'affaires.

En parallèle, Oséo diffuse un autre financement, destiné à accompagner des opérations plus importantes, comme par exemple la création d'une filiale à l'étranger. Il s'agit du contrat de développement international, un prêt de

40.000 à 300.000 euros, remboursable sur une durée de six ans, là aussi accordé sans garantie ni caution personnelle. Grâce à lui, l'entreprise toulousaine Laselec, spécialisée dans le marquage laser des câbles aéronautiques, a pu concrétiser l'achat d'un bâtiment aux Etats-Unis, pour sa filiale américaine. « *Sans cet argent, nous n'aurions pu concrétiser l'opération car il nous était impossible d'obtenir un financement auprès des banques américaines, faute d'une antériorité suffisante sur place* », précise Eric Dupont, le PDG.

Autre piste à activer, celle de la Coface, qui propose un avanta-

geux système d'assurance remboursable en cas de succès, permettant de limiter les pertes au cas où le chiffre d'affaires n'est pas au rendez-vous. Baptisé « assurance-prospection », « *ce dispositif soulage la trésorerie de l'entreprise et permet d'engager sereinement son projet* », témoigne Denis Flores, le PDG de Global Process Industry, une PME de 40 personnes, spécialisée dans l'ingénierie pharmaceutique, qui a bénéficié il y a deux ans de ce produit pour un montant de 100.000 euros.

Ne pas oublier les régions

En marge d'Oséo et de la Coface, certaines régions proposent, sur leurs propres fonds, des financements dédiés au développement à l'export. C'est le cas par exemple de l'Ile-de-France avec le programme PM'up (jusqu'à 250.000 euros répartis sur trois ans) ou encore de la région Rhône-Alpes, avec le dispositif IDEclis Stratégie (30.000 euros de subvention).

Naturellement, l'obtention de ces financements et garanties est loin d'être automatique. Pour parvenir à les décrocher, il faut réunir plusieurs conditions. « *Avoir fait ses preuves sur le marché français, présenter un vrai projet de développement à l'international et disposer d'une situation financière saine sont de solides atouts* », pointe Thomas Gross.

THIBAUT BERTRAND

Article publié sur le site Challenges.fr

Challenge^S.fr
L'économie en temps réel

En savoir plus : www.alexa.com/siteinfo/Challenges.fr

Extraction : 09/01/2012 09:33:11
Catégorie : Economie & Finance
Fichier : piwi-9-12-53470-20120109-205925589.pdf
Audience : 1300000

<http://startup.blogs.challenges.fr/archive/2012/01/09/pme-l-innovation-made-in-france.html>

L'innovation «made in France»

« Pour les présidentielles 2012, je vais lancer un produit qui va innover », annonce fièrement Caroline Lisfranc (CL Premium), la designer star de la délégation française du G20 YES présente au déjeuner-bilan de cette manifestation début janvier.

Innover.

Voilà une bonne résolution qu'un bon nombre de chefs d'entreprise aimeraient prendre pour démarrer la nouvelle année.

Mais les PME françaises sont-elles toutes capables de sauter le pas? Outre les créatifs qui n'ont de cesse de réinventer le monde, qui sont les entreprises qui se risquent à mettre sur le marché de nouveaux produits et de nouvelles solutions?

The screenshot shows the website interface for ChallengeS.fr. The main navigation bar includes categories like ENTREPRISE, MÉDIA, BOURSE, HIGH TECH, CLASSEMENT, EMPLOI, IMMOBILIER, PATRIMOINE, AUTO, LUXE, and VIDÉO. The article title is "L'innovation «made in France»" dated 09.01.2012. The author is Jeanne Dussueil. The article text begins with: "« Pour les présidentielles 2012, je vais lancer un produit qui va innover », annonce fièrement Caroline Lisfranc (CL Premium), la designer star de la délégation française du G20 YES présente au déjeuner-bilan de cette manifestation début janvier. Innover. Voilà une bonne résolution qu'un bon nombre de chefs d'entreprise aimeraient prendre pour démarrer la nouvelle année. Mais les PME françaises sont-elles toutes capables de sauter le pas? Outre les créatifs qui n'ont de cesse de réinventer le monde, **quelles sont les entreprises qui se risquent à mettre sur le marché de nouveaux produits et de nouvelles solutions?**"

Le mois dernier, le cabinet de conseil en financement public Sogedev a fait une radioscopie pour tenter de dresser le portrait de l'entreprise innovante bien de chez nous.

Sur les 5.000 PME qui ont reçu le questionnaire en ligne, 206 se sont portées volontaires pour participer à cet audit de l'innovation à la française.

Parmi les répondants, les PME sont les plus nombreuses (59%), suivies des TPE (28%) et des « non classées » (12%) derrière lesquelles se rangent sans doute des bataillons d'entrepreneurs qui n'ont pas jugés nécessaires d'entrer dans la case TPE ou ETI.

Tous n'ont pas encore fait le grand saut : ils sont 64% à mener des projets innovants.

Etonnement, ce n'est pas aux abords de Paris, la ville Lumière, que le mot innovation est sur toutes les lèvres.

Copyright Challenges.fr - Reproduction interdite sans autorisation

Article publié sur le site Challenges.fr

Challenge^S.fr
L'économie en temps réel

En savoir plus : www.alexacom/siteinfo/Challenges.fr

Extraction : 09/01/2012 09:33:11
Catégorie : Economie & Finance
Fichier : piwi-9-12-53470-20120109-205925589.pdf
Audience : 1300000

<http://startup.blogs.challenges.fr/archive/2012/01/09/pme-l-innovation-made-in-france.html>

Avec 20% de répondants, les chefs d'entreprise de la région Rhône-Alpes sentent les plus concernés, devant la région Ile-de-France (14%) qui est pourtant la région la plus peuplée de France.

Si l'on approche la loupe, c'est dans l'industrie chimique et pharmaceutique ou encore dans le secteur informatique et électronique que se trouvent les acteurs de l'innovation, avec près de 75% des répondants.

Les services ne représentent que 13%.

Autre secteur à la traîne, celui de la communication et de l'information (10% des répondants) - hommage discret aux médias-innovants-charmeurs d'annonceurs-dompteurs de Google, indique l'étude.

Article publié sur le site Lemondeinformatique.fr

LeMondelInformatique.fr

En savoir plus : www.alexa.com/siteinfo/Lemondeinformatique.fr

Extraction : 06/01/2012 15:32:20
Catégorie : Informatique & Internet
Fichier : piwi-9-12-14396-20120106-204450528.pdf
Audience :

<http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-des-subsventions-pour-les-pme-des-tic-en-ile-de-france-47287.html>

sur le territoire francilien.

D'ici 2015, son objectif est d'aider 500 entreprises à dépasser les 50 salariés.

En retour, les PME soutenues doivent engager, au minimum, trois actions pour améliorer leurs pratiques dans les domaines de l'insertion et de l'emploi, de l'environnement, de la vie du territoire et du tissu économique.

187 000 euros pour Kobojo sur 3 ans En 2008, parmi les bénéficiaires du programme de subvention figuraient des sociétés telles que Moviken (solutions web et mobiles pour les voyageurs) et KTM Advance (e-learning et serious game).

En 2011, PM'up a retenu la société Kobojo (création de jeux gratuits pour les réseaux sociaux).

La subvention prévue sur trois ans pour Kobojo s'élève à 187 250 euros.

Elle viendra appuyer la création de nouveaux jeux et d'applications sur smartphones.

Pour soumettre un dossier, l'entreprise doit être implantée en Ile-de-France, avoir au moins un exercice, être en bonne santé économique, compter de 5 à 250 salariés et réaliser moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires (ou 43 Meuro de bilan).

L'appel 2012 s'intéresse aux projets de protection de la propriété intellectuelle, de développement à l'international, de renforcement des ressources humaines et d'investissements.

Sont également concernés par l'appel à projets les dossiers portant sur la consolidation de la stratégie, sur l'amélioration de l'organisation et sur les démarches de développement durable.

Depuis le lancement de PM'up, 539 PME ont déjà été retenues sur 1 200 candidatures.

Selon les chiffres communiqués par la région, près de 1 800 emplois ont été créés dans ces entreprises.

Mieux comprendre les aides publiques Une enquête menée par Sogedev, un cabinet spécialisé sur l'accès aux aides publiques, a récemment montré que les PME qui investissaient en R&D avaient ressenti la réduction de certains dispositifs, comme le crédit impôt recherche (CIR) et le statut de la JEI.

Cette étude a amené Sogedev à dresser un portrait des entreprises françaises innovantes.

Celles-ci sont présentes dans toutes les régions (Rhône-Alpes et Ile-de-France en tête).

Près des trois quarts viennent de l'industrie manufacturière (chimie/pharmacie, fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques...), puis des services (13% et du secteur de la communication et de l'information (10%).

Près de 56% des répondants ont déclaré mener des projets collaboratifs, pour un tiers avec des structures publiques.

Le CIR est l'aide gouvernementale la plus utilisée par les PME sondées.

Article publié sur le site Lemondeinformatique.fr

LeMondelInformatique.fr

En savoir plus : www.alexa.com/siteinfo/Lemondeinformatique.fr

Extraction : 06/01/2012 15:32:20
Catégorie : Informatique & Internet
Fichier : piwi-9-12-14396-20120106-204450528.pdf
Audience :

<http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-des-subsventions-pour-les-pme-des-tic-en-ile-de-france-47287.html>

45% en bénéficient, tandis que 27% sont aidées par Oséo et que 4% accèdent au statut JEI (jeune entreprise innovante), la plupart accédant à plusieurs dispositifs.

Sogedev ajoute que 18% des entreprises sondées ne bénéficient toujours pas d'aides publiques malgré leurs dépenses en R&D, principalement en raison du manque de temps qu'elles peuvent consacrer à leur obtention.

Financement : un site d'information ouvert par l'Afdel et PNO A noter que, dans ce domaine, l'Afdel et le cabinet de conseil PNO ont ouvert un site d'information sur le financement de l'innovation (www.investirdanslenumerique.fr) pour « accélérer la compréhension » de ces dispositifs: CIR, JEI, aides Oséo, ANR (Agence nationale de la recherche), FUI (Fonds unique interministériel) ou européennes (programmes Eureka et Eurostars, 7ème PCRDT).

On y retrouve aussi les appels à projets du Grand emprunt (les Investissements d'avenir) sur huit priorités: le cloud computing, le logiciel embarqué et la nanoélectronique, la numérisation des contenus scientifiques éducatifs et culturels, la sécurité des réseaux, l'e-éducation, l'e-santé, la ville numérique et les systèmes de transport intelligents.